



**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL
(1^{er} octobre 2013 – 30 septembre 2014)**

Exercice 2013/2014

SOMMAIRE

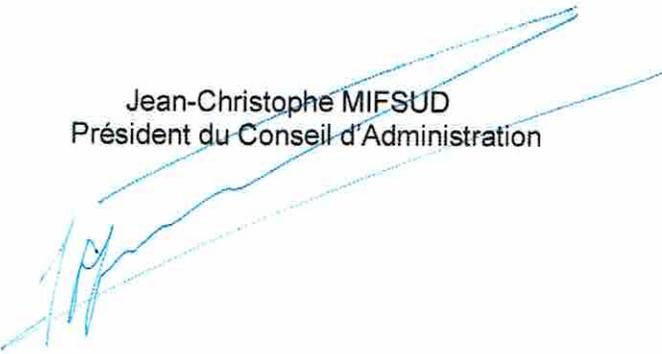
- 1 - Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel**
- 2 – Comptes consolidés de l'exercice 2013/2014 et Annexe**
- 3 – Comptes sociaux de l'exercice 2013/2014 et Annexe**
- 4 – Tableau des Filiales et Participations**
- 5 – Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les comptes sociaux et consolidés – Exercice clos le 30 septembre 2014**
- 6 – Rapport RSE - Exercice clos le 30 septembre 2014**
- 7 – Tableau financier des 5 derniers exercices**
- 8 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**
- 9 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ANNEE 2013-2014

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Toulouse, le 30 janvier 2015

Jean-Christophe MIFSUD
Président du Conseil d'Administration





ALPHA M.O.S SA

EXERCICE 2013/2014

**COMPTES CONSOLIDES
AU 30 SEPTEMBRE 2014**

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - ACTIF

ACTIF		30/09/2014	30/09/2013
	Notes	(12 mois)	(12 mois)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	8	762 922	729 045
Ecart d'acquisition	6,14	363 006	428 921
Immobilisations corporelles	9	157 480	320 268
Immobilisations financières	10	223 179	193 175
Autres actifs non courants	11	276 770	273 427
	TOTAL I	1 783 357	1 944 836
Actifs courants	14		
Stocks et en-cours	12	706 851	726 683
Clients et comptes rattachés	13	1 037 003	1 264 604
Autres actifs courants	15	1 604 498	1 242 585
Placement à court terme		0	0
Trésorerie et équivalents	16	387 354	857 330
	TOTAL II	3 735 706	4 091 204
TOTAL DE L'ACTIF		5 519 063	6 036 042

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

PASSIF	Notes	30/09/2014 (12 mois)	30/09/2013 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital	17	833 809	833 809
Primes liées au capital		1 353 205	1 353 205
Réserves		-2 406 940	- 248 162
Résultat de l'exercice		-156 835	-2 158 895
Ecart de conversion		-178 121	- 93 655
TOTAL I		-554 882	-313 698
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	18,19	317 025	520 726
Passifs financiers à long terme	20	1 505 296	1 547 557
Autres passifs non courants	20	1 662 303	0
TOTAL II		3 484 624	2 068 284
Passifs courants			
Passifs financiers à court terme	20	134 031	718 281
Fournisseurs et comptes rattachés	21	709 661	1 326 162
Autres dettes et comptes régul	21	1 745 629	2 237 013
TOTAL III		2 589 321	4 281 456
TOTAL DU PASSIF		5 519 063	6 036 042

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	30/09/2014 (12 mois)	30/09/2013 (12 mois)
Produits des activités ordinaires		7 140 727	8 870 831
Autres produits des activités courantes	26	532 620	393 090
Variation stock de produits finis		188 654	392 894
Achats consommés		-2 587 602	- 3 160 564
Charges de personnel	25	-3 785 736	- 4 286 530
Autres charges externes		-	- 2 881 672
Impôts et taxes		-197 113	- 119 200
Autres produits et charges opérationnels courants		94 761	0
Dotation aux amortissements		-266 256	-345 765
Variation des provisions		333 356	-881 988
Dépréciation de l'écart d'acquisition	6	-65 915	-55 000
Résultat opérationnel courant		-776 162	- 2 073 905
Autres produits et charges opérationnels	28	6 772	104 011
Résultat opérationnel		-769 390	- 1 969 894
Résultat financier	29	621 903	- 112 397
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-147 487	- 2 082 291
Impôt sur les bénéfices	24	- 9 348	-76 605
Résultat net de l'ensemble consolidé		-156 835	- 2 158 895
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part de groupe		-156 835	- 2 158 895
Résultat par action (brut)		- 0.04	- 0.53
Résultat par action (dilué)		- 0.04	- 0.53

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	30/09/2014	30/09/2013
Résultat net consolidé	-157	- 2159
Paielements fondés sur des actions		
Effet d'impôt		
Elements non reclassables en résultat		
Ecart de conversion	-84	-45
Effet d'impôt		15
Elements reclassables en résultat	-84	-30
Résultat global consolidé	-241	-2189

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de Conversion	Total
Au 30 septembre 2012	781	734	-48	1 467
Augmentation de capital	53			53
Prime d'émission		368		- 10 814
		-11 182		
Réserves		11 182		11 182
Ecart de conversion			-45	-45
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-45	-45
Paiements fondés sur des actions				0
Autres				0
Résultat net		-2 159		-2 159
Total des produits et charges de la période	0	-2 159		-2 159
Au 30 septembre 2013	834	-1 057	-93	-314
Augmentation de capital				0
Prime d'émission				0
Réserves				0
Ecart de conversion			-84	-84
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-84	-84
Paiements fondés sur des actions				0
Autres				0
Résultat net		-157		-157
Total des produits et charges de la période	0	157		-157
Au 30 septembre 2014	834	-1214	-178	-555

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En € 000

	30/09/2014	30/09/2013
	Net	Net
Résultat net part du groupe	-157	-2 159
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:		
Plus ou moins value de cession	-5	0
Amortissements et provisions	137	768
Impôts différés	0	0
Charges et produits liés aux stock options	0	0
Autres	-537	5
Variation des actifs et passifs courants:		
Stocks	20	403
Clients et comptes rattachés	228	1 086
Autres actifs courants	- 362	514
Fournisseurs	445	-454
Autres passifs	411	400
Variation des autres actifs non courants	-3	-273
Variation des écarts de conversion	-84	-45
	<hr/>	<hr/>
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	+ 93	+232
Acquisition d'immobilisations	-171	-322
Cessions d'immobilisations	0	0
Autres variation des immobilisations financières	23	-45
Variation des immobilisations financières	-17	4
	<hr/>	<hr/>
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	-165	-363
Augmentation de capital	0	400
Variation des emprunts LT	0	443
Remboursement des emprunts à LT	0	-353
Variation des passifs financiers courants	-93	-233
Variation des dettes affacturage	-302	167
Cession de comptes à terme et des autres actifs détenus à des fins de transactions		
Titres d'auto-contrôle	0	0
	<hr/>	<hr/>
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	-395	+428
VARIATION DE TRESORERIE	-467	+297
Trésorerie en début d'exercice	854	557
Trésorerie en fin d'exercice	387	854

GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

Note 1 : Faits Majeurs de la période

Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Périmètre de consolidation

Note 6 : Ecart d'acquisition

Note 7 : Information sectorielle

Note 8 : Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Note 9 : Tableau de variation des immobilisations corporelles

Note 10 : Tableau de variation des immobilisations financières

Note 11 : Autres actifs non courants

Note 12 : Stocks et en-cours

Note 13 : Clients et comptes rattachés

Note 14 : Evolution des provisions sur actif

Note 15 : Autres actifs courants

Note 16 : Trésorerie et équivalents

Note 17 : Composition du capital social

Note 18 : Provisions pour risques et charges

Note 19 : Indemnités de départ à la retraite

Note 20 : Passifs financiers

Note 21 : Passifs courants

Note 22 : Passifs éventuels

Note 23 : Information relative aux parties liées

Note 24 : Impôts

Note 25 : Charges de personnel

Note 26 : Autres produits des activités courantes

Note 27 : Frais de recherche et développement

Note 28 : Autres produits et charges opérationnels

Note 29 : Résultat Financier

Note 30 : Résultat par action

Note 31 : Effectif moyen

Note 32 : Engagements financiers

Note 33 : Rémunération des organes sociaux – modalités de rupture des mandats sociaux

Note 34 : Titres donnant accès au capital

Note 35 : Information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Note 36 : Gestion des risques

Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net

PRESENTATION

Les présents comptes consolidés annuels au 30 septembre 2014 sont établis par ALPHA M.O.S, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

ALPHA M.O.S est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs:

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur EuroNext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, a été marqué par les événements suivants :

- La sortie de la procédure de redressement judiciaire par Jugement du tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.
Pour mémoire, la déclaration de cessation de paiement intervenue le 29 novembre 2013 auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse avait donné lieu à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire le 10 décembre 2013 avec une période d'observation initiale de 6 mois renouvelée une fois pour la même durée en date du 17 juin 2014.

- La validation du plan de continuation de l'entreprise et du plan d'apurement du passif par décision du Tribunal le 19 septembre 2014.

Le passif réparti de la façon suivante sera remboursé selon les modalités édictées ci-après :

- ⇒ Dettes fournisseurs : 492 061,95€
- ⇒ Dettes fiscales : 117 604,06€
- ⇒ Dettes sociales : 937 562,32€
- ⇒ Dettes financières : 1 799 880,09€

Autres dettes : 173 532€ (subvention projet Object World) Modalités de remboursement :

- Paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € pour un montant total de 354 349,38€.
- Poursuite de sept contrats de location ; Paiement à 100% du passif sur 9 ans selon la répartition suivante :
 - ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
 - ⇒ Règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan,
 - ⇒ Décaissement en 18 semestrialités auprès des créanciers par le commissaire à l'exécution du plan, la première semestrialité devant être réglée 6 mois après l'homologation du plan.

Afin de valider le plan, les garanties suivantes ont été données :

- La société DMS s'est engagée à réaliser une augmentation de capital de façon ferme et irrévocable à hauteur de 6 M€, les 300 000€ restant seront souscrits par les actionnaires historiques de la société.
La société DMS s'est engagée à ce que cette augmentation de capital demeure au sein de la société ALPHA MOS durant la durée du plan et ne fera l'objet de remontées de trésorerie à d'autres sociétés du groupe DMS.
- La société DMS va déposer sur un compte séquestre, ouvert entre les mains de son conseil, la somme de 6 m€ après la réalisation de son augmentation de capital.
- Le fonds de commerce sera inaliénable durant toute la période du plan.
- Il n'y aura aucune distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan.

- Après une recherche de partenaires financiers et investisseurs dont l'objectif était de reconstituer un niveau suffisant de fonds de roulement et d'accompagner le lancement de nouveaux produits autour des microcapteurs (essentiellement grand public, applications smartphone, électroménager et domotique, surveillance et sécurité...), préparation d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 5.000.000 € prime d'émission comprise ;
- Reprise de la cotation de l'action le 24 septembre 2014 suspendue depuis le 18 novembre 2013 en raison des difficultés financières de la société et de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire
- Après dénonciation du contrat Perséides avec la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY le 31 janvier 2014, un protocole transactionnel définitif signé le 17 septembre 2014, a été homologué par le tribunal de commerce de TOULOUSE en date du 10 octobre 2014.
Pour mémoire, la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY par courrier en date du 13 novembre 2013, avait notifié des pénalités de retard à la société ALPHA MOS à titre provisoire pour un montant de 1.266.426,67 €.
La société THALES COMMUNICATION ET SECURITY avait également déclaré une créance au passif de la procédure collective de la société ALPHA MOS pour un montant total de 2.978.326,37 €.
La société ALPHA MOS entendait contester cette créance.
L'accord a mis fin au litige opposant la société ALPHA MOS à la société THALES au titre de la déclaration de créance de la société THALES.
- la mise en œuvre d'un plan de restructuration et de réduction des coûts d'exploitation, afin de rétablir l'équilibre économique de la société ; à ce titre la société a réduit largement ses effectifs en France et au sein des filiales étrangères et a mis en œuvre des décisions de recentrage ou meilleure focalisation sur les secteurs et les activités les plus rémunérateurs pour améliorer le niveau de marge.
- encaissement en février 2014 de la totalité du Crédit Impôt Recherche 2012, soit un montant de 445 kEuros,

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Dans le cadre du protocole d'accord régularisé entre la société ALPHA MOS et la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY, un compte-rendu en date du 23 octobre 2014 a été signé entre les parties validant la réalisation du premier engagement pris par la société ALPHA MOS.

Le deuxième engagement a été validé par les parties par compte-rendu en date du 15 décembre 2014.

Le dénouement de l'accord avec la société THALES clôture définitivement le litige et à ce titre, permet la reprise des provisions suivantes ayant un impact global sur les comptes de 622.383,75 €.

- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée à la société Diagnostic Medical Systems par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Changement de la date de clôture pour le prochain exercice fixée dorénavant le 31 décembre suite à décision par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014. En conséquence, la prochaine clôture aura lieu le 31 décembre 2014 pour un période d'exercice de 3 mois.

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les deux augmentations de capital intervenues après le 24 octobre 2014 ayant été réalisées dans leur totalité postérieurement à la clôture de l'exercice, les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent l'exercice 2013/2014, courant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 pour Alpha Mos S.A. (France), société consolidante, et ses filiales.

1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié, les comptes consolidés annuels du groupe Alpha Mos au 30 septembre 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 30 septembre 2014 sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 septembre 2013.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes, interprétations et amendements dont l'application est obligatoire pour la première fois sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2013.

Celles-ci portent sur :

- la révision de la norme IAS 19, relative aux avantages du personnel, portant principalement sur la suppression de la méthode du corridor et la comptabilisation directe des écarts actuariels en autres éléments du résultat global
- ◆ la norme IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, fournissant un cadre de référence sur la façon de mettre en œuvre l'évaluation à la juste valeur,
- ◆ amendement de la norme IFRS 7 – Instruments financiers – Informations à fournir, visant les effets potentiels ou réels d'accords de compensation
- ◆ l'amélioration annuelle des IFRS (2009-2011) visant à amender :
 - IAS 1 – Présentation des états financiers
 - IAS 16 – Immobilisations corporelles
 - IAS 32 – Instruments financiers : Présentation
 - IAS 34 : Information financières intermédiaire
- ◆ la norme IFRIC 20 – Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert
- ◆ amendement de la norme IFRS 1 – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants.

Ces nouvelles normes ne sont pas toutes applicables au groupe. Pour celles qui sont applicables, il n'y a pas d'impact sur les états financiers présentés.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont la date d'application obligatoire en Union Européenne est postérieure à la date du présent exercice ne sont pas appliquées par anticipation par le Groupe au 30 septembre 2014.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2013/2014, portant sur la période 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27/01/2015. Ils sont libellés en euros.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture; leur compte de résultat est converti au taux moyen mensuel de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2014 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Les risques ont fait l'objet d'une analyse par dossier objet d'une réclamation d'un tiers ou susceptible de donner lieu à une réclamation.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et oeils électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des contrats de sous-traitance est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Les produits du contrat sont rattachés aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Aux premiers stades du contrat, si le résultat de celui-ci ne peut-être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés qu'à concurrence des coûts encourus dont le recouvrement est attendu.

8. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

9. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - o des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - o des plus ou moins values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des Impôts Différés Actifs, ils ne sont pas reconnus. A titre d'information, le montant théorique des Impôts Différés Actifs au 30 septembre 2014 s'élevait à 4 992 k€.

11. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit, lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la Société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Des provisions pour dépréciation ou un amortissement exceptionnel sont constatés lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

12. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

13. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur une ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

14. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

15. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

16. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir 4.10 supra).

17. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies.

18. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

19. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

Comme indiqué en Notes 10 et 16 infra, les Valeurs mobilières de placement nanties ont été reclassées en Immobilisations Financières à compter de l'exercice 2012/2013.

Par ailleurs, la valeur nette du contrat de liquidité a été imputée sur les réserves consolidées à compter de l'exercice 2012/2013 (avec retraitement de 2011/2012 pour comparabilité), en application d'IAS 32.

19.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

19.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

19.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat

financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La société n'a qualifié aucun instrument de couverture à la clôture de la période.

Elle n'a utilisé aucun instrument de couverture sur la période.

20. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

21. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations.

Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres. L'application rétrospective d'IAS 19 révisée n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers historiques présentés.

22. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 s'élève à 38 752 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait permettre à notre entreprise de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement.

Au titre de l'exercice 2013, la société a demandé un préfinancement du crédit d'impôt s'élevant à 24 k€.

23. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

24. Subventions publiques

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.

La part des sommes correspondant au Développement de produits spécifiques est classée en moins des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement. La part correspondant aux travaux de recherche est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	833.809	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Alpha Mos Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1.002.000	Shanghai	100%	100%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 k€
Ajustement de prix	- 47 k€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 k€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	<u>15 k€</u>
Ecart d'acquisition	484 k€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Suite au test réalisé au 30 septembre 2013, la société avait comptabilisé sur l'exercice une perte de valeur de 55 k€. Le test réalisé au 30 septembre 2014 a induit une dépréciation complémentaire de 65k€.

Les principales variables retenues sont les suivantes:

- les prix de ventes sont stables
- les prévisions de ventes d'unités de PR2100 sont décroissantes
- les prévisions de ventes d'ULYS sont en croissance
- le Taux d'actualisation est de 15%.

Une variation du taux de marge brute de 1% ou une variation du taux d'actualisation de 2% de plus nécessiterait une dépréciation complémentaire.

NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan.

Sur la période, et comme au cours de l'exercice 2012/2013, la filiale chinoise créée en 2011 a exercé une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées directement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

	Social Alpha Mos America Inc	Social Alpha Mos Japan	Social Alpha Mos Chine	Social Alpha Mos France	Elimination	Total
Au 30 septembre 2014						
Chiffre d'affaires (1)	1 499	2 332	168	4 558	-1 416	7 141
Valeur comptable des actifs (2)	340	1 012	174	5 184	- 1 191	5 519
Résultat opérationnel	162	32	-257	-980	274	-769
Investissements corporels et incorporels (2)	0	19	0	240	-88	171
Au 30 septembre 2013						
Chiffre d'affaires (1)	1 250	2 715	164	6 357	-1 616	8 871
Valeur comptable des actifs (2)	186	1 016	295	5 466	-927	6 036
Résultat opérationnel	-296	183	-353	-2 198	694	-1 970
Investissements corporels et incorporels (2)	0	9	4	365		378

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Frais R&D	953	109	-27	1035
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	27	22	0	49
Logiciels	100	0	-3	97
Logiciels en cours	2	0	-2	0
Total	1395	131	-32	1494
Amortissements et Dépréciations	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Amortissement & Déprec des frais de R&D	348	76	-25	399
Amortissement & Déprec des brevets	220	18	0	238
Amortissement & Déprec logiciels	98	2	-5	94
Total	666	96	-30	731
	<u>Valeur nette</u>			<u>763</u>

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38.

En sus de l'amortissement des frais de R&D, il avait été comptabilisé sur l'exercice 2012/2013 une provision de 125 k€ pour dépréciation desdits frais.

NOTE 9 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	30/09/2013	Augmentations	Cessions de	30/09/2014
		de la période	la période	
Installations générales	212	4	0	216
Installations Techniques, Matériel et Outillage	870	14	-30	854
Matériel de bureau & Informatique	210	19	-4	225
Mobilier de bureau	32	2		34
Véhicules	61	1	-6	56
Total	1 385	40	-40	1 385
<i>Dont écart de conversion</i>		5	-3	
Amortissements et Dépréciations				
	30/09/2013	Augmentations	Cessions de	30/09/2014
		de la période	la période	
Amort. & Dépréc. Installations générales	148	15	-1	162
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	635	131	-6	760
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique	192	26	0	218
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau	30	8	-5	32
Amort. & Dépréc. véhicules	61	1	-6	56
Total	1 065	182	-18	1 228
<i>Dont écart de conversion</i>		13	4	
Valeur nette	320			157

NOTE 10 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valeurs brutes	30/09/2013	Augmentations	Diminutions	30/09/2014
		de la période	de la période	
Prêts	47	3	-4	45
Dépôts et cautionnements	109	34	-10	133
Valeurs mobilières de placement	45	0		45
Total	200	37	-14	223
<i>Dont écart de conversion</i>			-2	
Provision sur dépôt et cautionnement	-7		7	0
Total	-7	0	7	0
Valeur nette	193			223

Les variations n'appellent pas de commentaire particulier.

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au titre l'exercice clos au 30 septembre 2014, la créance en germe de Crédit d'Impôt Recherche au titre du 9 premiers mois de l'année 2014 (représentant un montant actualisé de 277 K€) qui est recouvrable à partir d'octobre 2015 a été classée en Autres actifs non courants.

Il est précisé que le Crédit Impôt Recherche au titre de l'exercice 2013 (représentant un montant de 506 k€ nets) est classé en autres actifs courants, compte tenu de la possibilité théorique de mobiliser cette créance.

Il est rappelé que compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs, ces derniers ne sont pas activés par le groupe dans les comptes consolidés (voir Note 4.10).

Le groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 30 septembre 2014.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes	30/09/2014	30/09/2013
Matières premières	1 031	978
Produits finis	168	233
Total	1 199	1 211
Provisions	30/09/2014	30/09/2013
Matières premières	394	356
Produits finis	98	128
Total	492	484
Valeur nette	707	727

L'ensemble des stocks de Matières premières sont localisés chez Alpha MOS SA.

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Valeur Brute	Montant Total	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	168		113	55
Clients et comptes rattachés	1 100	1 037	63	
Total	1 268	1 037	176	55
Provisions pour dépréciation	231		176	55
Valeur Nette	1 037	1 037	0	0
<i>Rappel 30/09/2013 - Valeur nette</i>	<i>1 264</i>	<i>1 241</i>	<i>23</i>	<i>0</i>

Le poste Clients intègre un montant de 49 k€ de créances affacturées antérieurement au 30 septembre 2014 (contre 426 k€ au 30 septembre 2013).

Par ailleurs, il reste à percevoir au 30 septembre 2014 un montant net de 44 k€ sur le factor qui est inscrit en autres actifs courants.

Sur les créances échues à moins d'un an, la maturité est la suivante (en kE):

- Moins de 30 jours	263
- Entre 31 et 60 jours	21
- Entre 60 et 90 jours	11

Suite à un courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la société avait constitué à titre conservatoire au 30 septembre 2013 une provision pour dépréciation du montant HT des factures à établir au titre du contrat figurant dans les comptes, soit 217 k€. Cette provision a été reprise suite au protocole d'accord du 15 décembre 2014.

NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF

Provisions pour dépréciation	30/09/2013	Dotations de la période	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	30/09/2014
sur Immobilisations Incorporelles	210	66			276
sur Immobilisations Corporelles					0
sur Immobilisations Financières	8			8	0
sur Créances douteuses	372	198		339	231
sur Stocks et En-Cours	484	54		46	492
Total	1074	318	0	393	738

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

	30/09/2014	30/09/2013
Autres actifs courants	800	627
Crédit Impôt Recherche	506	445
Charges constatées d'avance	298	170
Total	1 604	1 242

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales (TVA déductible à récupérer - CICE), de créances sur le factor dont le dépôt de garantie, ainsi que d'avances versées aux fournisseurs.

La créance de CIR comprend la créance au titre de l'année civile 2013.

NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de 45 k€ en France en SICAV nanties en garantie d'un prêt à moyen terme LCL et reclassées en immobilisations financières (voir Note 10).

La trésorerie se répartissait comme suit (contrepartie en k€) au 30 septembre 2014 :

France	74 k€
Etats Unis	48 k€
Japon	197 k€
Chine	68 k€
Total	387 k€

NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2014, le capital social était composé de 4.169.047 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	4 169 047	0	0	4 169 047

La société ne détient aucun titre en propre au 30 septembre 2014, hormis ceux dédiés à l'animation du titre via un contrat de liquidité.

Au 30 septembre 2014, il restait 32.198 titres sur le contrat de liquidité (au 30 septembre 2013: 23 343 titres).

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour	30/09/2013	Dotations	Reprises	Reprises	30/09/2014
		de la période	Utilisées	non utilisées	
Litiges	381	78	6	242	211
Indemnités de Départ en Retraite	84			6	78
Pertes à Terminaison	27			27	0
Remboursement de Subventions	29				29
Total	521	78	6	275	318

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours ayant conduit à augmenter de 78 k€ les provisions en la matière.

Sur les autres risques, la société a estimé avoir constitué au 30 septembre 2014 des provisions suffisantes.

L'attention du lecteur est attirée sur la Note 22 Passifs Eventuels.

NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Les engagements de retraite de la société française (Indemnité de Fin de Carrière) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 % au 30 septembre 2014
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et 3,3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11.5% (en moyenne, décroissant avec l'ancienneté), Table de mortalité : TV et TD 88-90
- Age de départ : 65 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 30 septembre 2014 selon ces hypothèses s'élève à 78 k€ et impacte ainsi le résultat consolidé de la période pour - 6 k€.

L'IAS 19 révisée oblige de constater immédiatement et en totalité les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles n'ayant pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et les variations d'effectifs étant liées à la restructuration de la société, aucun écart actuariel n'est constaté.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Valeur Brute	Montant	Courants	Non-Courants
	Total	(moins d'1 an)	(plus d'1 an)
Emprunts bancaires et assimilés	1 638	134	1 504
Intérêts courus non-échus	2		2
Dettes fournisseurs à plus d'un an	947		947
Dettes sociales à plus d'un an	540		540
Dettes fiscales à plus d'un an	175		175
Total	3 302	134	3 168
<i>Rappel 30/09/2013</i>	<i>2265</i>	<i>718</i>	<i>1547</i>

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de la période et l'ensemble des prêts de 1 638 k€ font l'objet d'un étalement de remboursement sur 9 ans suite au plan d'apurement du passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Les autres passifs non courants sont composés également des dettes fournisseurs, sociales et fiscales qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société.

Compte tenu des modifications apportées aux caractéristiques des dettes, ces dernières ont été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation du plan. La juste valeur des dettes a été déterminée en calculant la somme des remboursements futurs actualisés.

Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales) et représentent 3 729 k€ en valeur brute et 3 168 k€ en valeur actuelle.

L'impact de l'actualisation enregistré dans le résultat financier au 30 septembre 2014 s'élève à 561K€

Le plan de remboursement des emprunts, des dettes fournisseurs, sociales et fiscales à plus d'un ans'effectue selon les modalités suivantes :

- ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%,
- ⇒ règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 30 septembre 2014, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

- Eurofactor 49 k€ Plafond : sans
- OSEO 0 k€ Plafond : 400 k€

Les financements en location sont indiqués en Note 32.

La filiale japonaise avait contracté sur les exercices précédents, un emprunt de 60 millions de yens (env. 600 k€). Au 30 septembre 2014, le solde du s'élevait à 174 k€, dont 58 k€ à moins d'un an.

Suite à la validation du plan d'appurement du passifs, les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA :

• Prêt LCL	3 k€
• Prêt TOTAL	12 k€
• Prêt OSEO Export	27 k€
• Prêt BNP COFACE Amérique du Sud	3 k€
• COFACE Japon	5 k€
• COFACE Inde	3 k€
• COFACE Chine	15 k€
• COFACE Amérique Latine	3 k€
• Prêt OSEO mobilisation CICE	1 k€
• Interêts courus non échus	0 k€

Alpha MOS Japan KK

• Prêt bancaire	58 k€
-----------------	-------

Sont compris également dans les passifs financiers à moins d'un an le financement par le factor à hauteur de 4 k€ au 30 septembre 2014.

NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

	30/09/2014	30/09/2013
Fournisseurs et comptes rattachés	710	1 326
Autres dettes	1 313	1 482
Produits constatés d'avance	432	755
Total	2 455	3 563

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et les subventions d'investissement.

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

- Divers litiges sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 318k€ .
- THALES : un accord ayant été trouvé entre la société THALES et la société ALPHA MOS, la provision qui avait été constituée le 30 septembre 2014 a été reprise en totalité.
- Droit individuel à la formation :
Le volume d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2014 s'élève à 2 654 heures (contre 3.522 heures au 30 septembre 2013).

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Pour l'ensemble des membres de la Direction, le total des rémunérations est détaillé en note 33.

NOTE 24 – IMPOTS**24.1 Preuve de l'impôt**

Résultat comptable avant impôts au 30/09/2014	- 147
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	49
Différences permanentes	2
Crédits d'impôt	183
Incidence des pertes fiscales sur le résultat	-140
Différentiels des taux d'imposition	-39
Autres	-65
Charge d'impôt effective	-10

24.2 - Déficits fiscaux :

Au 30 septembre 2014, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	11.130 k€	
Déficits fiscaux US	3.131 k€	(4.243 k\$)

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. En conséquence, la société ne comptabilise pas les Impôts différés actifs.

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

25.1 - Les charges de personnel incluent la valorisation des bons de souscription d'actions consentis au personnel qui est nulle pour la période.

25.2 – La répartition des charges de personnel sur la période est la suivante :

France	2.816 k€
Japon	533 k€
Etats-Unis	320 k€
Chine	117 k€

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charges de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

	30/09/2014	30/09/2013
Subventions d'Exploitation	20	24
Divers	97	68
Crédit d'Impôt Recherche	416	301
Total	533	393

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société et un contrat CIFRE.

Le poste Divers comprend essentiellement des transferts de charges.

Le Poste Crédit Impôt Recherche est constitué du CIR calculé pour la période 2013/2014.

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 955 k€ contre 1 162 k€ pour l'exercice 2012/2013.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

	30/09/2014	30/09/2013
Produits \ Charges sur exerc. antérieurs	0	0
Amendes et pénalités diverses	0	0
Produits \ Charges sur cessions d'immo.	-9	-5
Autres Produits(+) / Charges (-)	16	109
Total	7	104

NOTE 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

	30/09/2014	30/09/2013
Résultat de Change	71	-125
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	0	0
Dotations \ Reprises sur provisions financières	0	0
Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an	561	16

Autres Produits \ Charges financiers	-10	-3
Total	622	-112

Le résultat financier est composé principalement pour cet exercice de l'actualisation au taux de 5% des dettes à plus d'un an (détail dans la note 20) qui génère sur la période un produit financier de + 561 k€.

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (4 169 047) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Le nombre maximum d'actions à créer en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments détaillés Note 34 est de 33 000. Ce nombre n'inclut pas les actions pouvant être créées au titre des délégations donnés au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale du 27 Mars 2013 (Note 34)

Nombre d'actions dilué :	4 202 047
Résultat net par action :	- 0,04 €
Résultat net par action dilué :	- 0,04 €

NOTE 31 – EFFECTIF MOYEN

	30/09/2014	30/09/2013
Effectif moyen France	44,5	53,5
- cadres (y compris mandataire social)	28	34,5
- non cadres	16,5	19
Effectif moyen Filiales	15	23
Total	59,5	76,5

NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Affacturage : Au 30 septembre 2014, l'encours de créances cédées était de 49 k€. Le contrat d'affacturage ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos. En conséquence, Alpha MOS supportant les risques de crédit et de retard de paiement, les créances ont été maintenues à l'actif. Les créances cédées à l'affactureur ne peuvent être cédées ou nanties au bénéfice d'un tiers.

Crédit-bail : Le groupe n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels. Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 42 k€ à moins d'un an et 26 k€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises :

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Au 30 septembre 2014, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 k€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 k€
BNP	Garantie de bonne exécution	6 k€

Garanties reçues

Objet	Nature	Montant
Prêt LCL (300k€)	Garantie OSEO sur 60 %	180 k€
Prêt OSEO (150 k€)	Garantie Fonds International	90 k€
Prêt Alpha MOS KK (60 MY)	Cautiion personnelle du dirigeant de filiale	60 MYens
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 k€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 k€

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 78 k€ (Voir Note 19).

NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

Elle se compose, avantages en nature compris, comme suit :

	30/09/2014	30/09/2013
Traitement PDG avantages en nature compris en euros	164.670	171.887

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence à verser aux administrateurs au titre de l'exercice 2012/2013.

Le Conseil d'Administration du 11 février 2014 n'a pas procédé au règlement des 30.000 euros de jetons de présence attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2012/2013, montant qui reste provisionné dans les comptes.

L'Assemblée Générale du 28 mars 2014 n'a pas fixé de montant pour d'éventuels jetons de présence à verser aux administrateurs au titre de l'exercice 2013/2014, et aucun montant n'a été versé au cours du semestre.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux

NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 826
Dont Conseil d'Administration	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	28 mars 2015
Prix de souscription	2.58 €
Nbre actions souscrites au 30 septembre 2014	0
Nbre actions annulées au 30 septembre 2014	67 826
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2014	0

Ce plan est expiré et les bons non exercés sont caducs.
Ce plan ne donne plus accès au capital de la société.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2014	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2014	33 000

Récapitulatif au 30 septembre 2014

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	33.000	0
TOTAL		33.000	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 1%.

Nouvelles autorisations

L'assemblée générale de la Société du 28 mars 2014 a de façon générale confirmé les délégations données au conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du DPS	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du DPS	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions des Assemblées Générales du 27/03/2013 et du 28/03/2014 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des résolutions ci-avant décrite n'a été utilisée au 30 septembre 2014, ni à la date d'arrêté des comptes consolidés.

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Il a été considéré que la valeur comptable des actifs et passifs financiers était représentative de la juste valeur au 30 septembre 2014.

NOTE 36 – GESTION DES RISQUES

Cours de conversion des devises employées

Devises	30/09/2014	30/09/2013
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,79472	0,74047
Cours moyen	0,74000	0,761
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,007241	0,007588
Cours moyen	0,007200	0,0082
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,129396	0,120999
Cours moyen	0,120200	0,1221

Risques de change

Chaque société du groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

La société n'a pas mis en place d'instrument financier de couverture du risque de change.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux / rémunération fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place depuis l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie s'est poursuivie sur l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2013 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Par ailleurs, le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié de deux augmentations de capital consécutives intervenues postérieurement à la clôture de l'exercice venant ainsi renforcer les fonds propres de la société à hauteur de 6.731.757,72 €.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Dans ce cadre, la société s'était vue notifier par THALES COMMUNICATION ET SECURITY en date du 13 novembre 2013, au titre du contrat PERSEIDES, des pénalités de retard à titre provisionnel pour un montant de 1.266.426 €.

Elle avait constitué des provisions pour risques à hauteur de 205.611 € et une provision pour dépréciation de créance à hauteur de 276.562 €.

Il n'existe plus en date de clôture de risque identifié lié à l'exécution des contrats.

NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	30/09/2014	30/09/2013
Trésorerie brute	387	857
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	-	3
Trésorerie nette	387	854
Endettement financier brut	-1 639	-2 263
Endettement financier net	-1 252	-1 409

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 20.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

----- *fin du document* -----

ALPHA MOS S.A

Comptes annuels et annexe

Exercice 2013 - 2014

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

ACTIF	Notes annexe	Brut	30/09/2014 Amort. & Prov.	Net	30/09/2013 Net
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles	5.1				
Frais de développement		619	421	198	222
Fonds de commerce		484	121	363	429
Autres Immo. incorp.		1 557	411	1 146	1 018
Immobilisations corporelles	5.2	1 134	1 011	123	260
Immobilisations financières	5.3				
Participations		2 263	2 181	82	82
Prêts		3 174	3 106	68	85
Autres Immo. Fin.		122	0	122	90
TOTAL I		9 353	7 251	2 102	2 186
Actif Circulant					
Stocks et en-cours	7	1 110	462	648	668
Créances d'exploitation	8				
Clients et comptes rattachés		1 079	480	599	605
Autres créances		1 458		1 458	1 348
Valeurs Mobilières de Placement	9	74	56	18	48
Disponibilités		74		74	375
Charges constatées d'avance		258		258	151
TOTAL II		4 053	998	3 055	3 195
Ecart de conversion actif		26		26	85
TOTAL ACTIF		13 432	8 249	5 183	5 466

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

PASSIF	Notes annexe	30/09/2014	30/09/2013
Capitaux propres	10		
Capital social		834	834
Primes liées au capital		1 353	1 353
Réserves		45	45
Report à nouveau		-2 848	0
Résultat de l'exercice		-1 056	-2 849
Provisions réglementées		337	206
Subventions d'investissement	11	531	486
TOTAL I		-804	75
Avances conditionnées	11	48	48
Provisions pour risques et charges	12	266	522
Dettes	14, 15		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	13	1 091	1 109
Emprunts et dettes financières diverses	13	773	670
Avances et acomptes reçus		163	131
Fournisseurs et comptes rattachés		1 539	1 259
Dettes fiscales et sociales		1 600	900
Autres dettes		73	73
Produits Constatés d'avance		296	631
TOTAL II		5 535	4 771
Ecart de conversion passif		138	49
TOTAL PASSIF		5 183	5 466

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

		30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
	Note Annexe	Net 12 mois	Net 12 mois	Net 12 mois
Chiffre d'affaires	16	4 558	6 357	6 433
Autres produits d'exploitation	17	1 314	735	780
Total Produits d'exploitation		5 872	7 092	7 213
Achats consommés	(a)	-1 527	-2 499	-2 718
Charges de personnel		-2 822	-3 115	-3 602
Autres charges d'exploitation		-1 904	-2 001	-2 226
Impôts et taxes		-196	-118	-171
Dotations aux amortissements et provisions		-715	-1 505	-666
Résultat d'exploitation		-1 292	-2 146	-2 170
Produits financiers		303	381	378
Charges financières		-378	-1 340	-1 397
Résultat financier	19	-75	-959	-1 019
Résultat courant		-1 367	-3 105	-3 189
Produits exceptionnels		72	154	344
Charges exceptionnelles		177	199	412
Résultat exceptionnel	20	-105	-45	- 68
Impôt sur les bénéfices	21	416	301	918
Résultat net		-1 056	-2 849	-2 339

(a) Les frais de port sont présentés en achats consommés et non en autres charges d'exploitation pour un montant de 94 K€ (146 K€ en 2012/2013)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice

Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Mouvements des postes de l'actif immobilisé et des amortissements

Note 6 : Participations

Note 7 : Stocks et en-cours

Note 8 : Etat des créances

Note 9 : Valeurs mobilières de placement

Note 10 : Capital social et Evolution des capitaux propres

Note 11 : Autres fonds propres et quasi-fonds propres

Note 12 : Provisions et dépréciations

Note 13 : Etat des emprunts et dettes financières

Note 14 : Etat des dettes

Note 15 : Produits à recevoir – Charges à payer

Note 16 : Ventilation du Chiffre d'affaires

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Note 18 : Frais de Recherche et Développement

Note 19 : Résultat Financier

Note 20 : Résultat Exceptionnel

Note 21 : Impôt sur les Sociétés

Note 22 : Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat – entreprises liées

Note 23 : Effectif moyen

Note 24 : Rémunération des organes de direction

Note 25 : Engagements hors-bilan

Tableau des Filiales et participations

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, a été marqué par les événements suivants :

- La sortie de la procédure de redressement judiciaire par Jugement du tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.
Pour mémoire, la déclaration de cessation de paiement intervenue le 29 novembre 2013 auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse avait donné lieu à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire le 10 décembre 2013 avec une période d'observation initiale de 6 mois renouvelée une fois pour la même durée en date du 17 juin 2014.

- La validation du plan de continuation de l'entreprise et du plan d'apurement du passif par décision du Tribunal le 19 septembre 2014.

Le passif réparti de la façon suivante sera remboursé selon les modalités édictées ci-après :

- ⇒ Dettes fournisseurs : 492 061,95€
- ⇒ Dettes fiscales : 117 604,06€
- ⇒ Dettes sociales : 937 562,32€
- ⇒ Dettes financières : 1 799 880,09€
- ⇒ Autres dettes : 173 532€ (subvention projet Object World)
- Modalités de remboursement : Paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € pour un montant total 354 349,38€;
- Poursuite de sept contrats de location ;
- Paiement à 100% du passif sur 9 ans selon la répartition suivante :
 - 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
 - ⇒ Règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan,
 - ⇒ Décaissement en 18 semestrialités auprès des créanciers par le commissaire à l'exécution du plan, la première semestrialité devant être réglée 6 mois après l'homologation du plan.

Afin de valider le plan, les garanties suivantes ont été données:

- La société DMS s'est engagée à réaliser une augmentation de capital de façon ferme et irrévocable à hauteur de 6 M€, les 300 000€ restant seront souscrits par les actionnaires historiques de la société.
La société DMS s'est engagée à ce que cette augmentation de capital demeure au sein de la société ALPHA MOS durant la durée du plan et ne fera l'objet de remontées de trésorerie à d'autres sociétés du groupe DMS.
 - La société DMS va déposer sur un compte séquestre, ouvert entre les mains de son conseil, la somme de 6 m€ après la réalisation de son augmentation de capital.
 - Le fonds de commerce sera inaliénable durant toute la période du plan.
 - Il n'y aura aucune distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan
-
- Après une recherche de partenaires financiers et investisseurs dont l'objectif était de reconstituer un niveau suffisant de fonds de roulement et d'accompagner le lancement de nouveaux produits autour des microcapteurs (essentiellement grand public, applications smartphone, électroménager et domotique, surveillance et sécurité...), préparation d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 5.000.000 € prime d'émission comprise ;
 - Reprise de la cotation de l'action le 24 septembre 2014 suspendue depuis le 18 novembre 2013 en raison des difficultés financières de la société et de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire
 - Après dénonciation du contrat Perséides avec la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY le 31 janvier 2014, un protocole transactionnel définitif signé le 17 septembre 2014, a été homologué par le tribunal de commerce de TOULOUSE en date du 10 octobre 2014.
Pour mémoire, la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY par courrier en date du 13 novembre 2013, avait notifié des pénalités de retard à la société ALPHA MOS à titre provisoire pour un montant de 1.266.426,67 €.

La société THALES COMMUNICATION ET SECURITY avait également déclaré une créance au passif de la procédure collective de la société ALPHA MOS pour un montant total de 2.978.326,37 €.

La société ALPHA MOS entendait contester cette créance.

L'accord a mis fin au litige opposant la société ALPHA MOS à la société THALES au titre de la déclaration de créance de la société THALES.

- La mise en œuvre d'un plan de restructuration et de réduction des coûts d'exploitation, afin de rétablir l'équilibre économique de la société ; à ce titre la société a réduit largement ses effectifs en France et au sein des filiales étrangères et a mis en œuvre des décisions de recentrage ou meilleure focalisation sur les secteurs et les activités les plus rémunérateurs pour améliorer le niveau de marge.
- Encaissement en février 2014 de la totalité du Crédit Impôt Recherche 2012, soit un montant de 445 kEuros,

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Dans le cadre du protocole d'accord régularisé entre la société ALPHA MOS et la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY, un compte-rendu en date du 23 octobre 2014 a été signé entre les parties validant la réalisation du premier engagement pris par la société ALPHA MOS. Le deuxième engagement a été validé par les parties par compte-rendu en date du 15 décembre 2014. Le dénouement de l'accord avec la société THALES clôture définitivement le litige et à ce titre, permet la reprise des provisions suivantes ayant un impact global sur les comptes de 622.383,75 €.
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée à la société Diagnostic Medical Systems par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Changement de la date de clôture pour le prochain exercice fixée dorénavant le 31 décembre suite à décision par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014. En conséquence, la prochaine clôture aura lieu le 31 décembre 2014 pour un période d'exercice de 3 mois.

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

NOTE 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et du Plan Comptable général.

Les comptes annuels présentés concernent la période de douze mois du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014, date de clôture d'Alpha Mos France.

La société Alpha Mos est société-mère d'un groupe et établit à ce titre des comptes consolidés.

1. Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation, ainsi qu'il est exposé en Note 2 et 3 supra.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des comptes sociaux en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les actifs incorporels, les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Aucune dérogation aux principes comptables de base n'a été appliquée.

2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez électroniques, échantillonneurs,...) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le chiffre d'affaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement...) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

4. Frais de recherche et de développement

Par application du PCG, les frais de développement peuvent être immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer le respect de six critères.

La société suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où l'ensemble des conditions d'activation sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont immobilisés.

Les frais de développement sont amortis à compter de leur date de mise en service, c'est-à-dire de la mise en exploitation ou en commercialisation des produits issus desdits travaux.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, les études externes et dépenses de sous-traitance éventuelles, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Les subventions finançant des frais de recherche et de développement qui sont immobilisés sont comptabilisées en subvention d'investissement et étalées selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

Par ailleurs, la quote-part de crédit impôt recherche correspondant aux frais de recherche et développement immobilisée est comptabilisée en subventions d'investissements qui sont réintégréés au résultat selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur 10 ans dès que leur validation est effective. Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus.

6. Fonds de commerce

Le Fonds de commerce correspond au mali technique dégagé lors de la fusion-absorption de la société Perichrom, filiale à 100%, réalisée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010.

Ce mali technique représente la valeur des actifs incorporels apportés par la société Perichrom (know-how, clientèle, ...).

En application du règlement CRC 2004-01, ce mali n'est pas amorti mais est soumis à un test de valeur. Il subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Suite au test réalisé en date du 30 septembre 2014, le test a révélé une perte de valeur de 65 K€ complémentaire portant ainsi la dépréciation cumulée à 120 K€.

Les hypothèses retenues sont :

- période de projection des flux de trésorerie 2015-2017
- taux de croissance : 0 % (stabilité de l'activité sur la période – la société estime qu'elle vendra un nombre croissant d'ULYS et un nombre décroissant de PR2100 sur chaque exercice de la période avec un prix de vente stable,).
- taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie : 15 %

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes et durées d'amortissement suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

8. Titres de participation et prêts aux filiales

Les titres de participation des filiales figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition qui englobe le prix d'achat des actions et l'ensemble des frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe qui est déterminée selon une approche multicritères, tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Par ailleurs, les frais d'acquisition donnent lieu à un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les prêts et comptes-courants consentis aux filiales sont classés dans les immobilisations financières lorsqu'ils constituent un financement à plus d'un an.

Ils sont provisionnés à hauteur de la situation nette négative des filiales après provisionnement des titres.

9. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

10. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée après analyse individuelle de la recouvrabilité desdites créances.

Les dépenses engagées sur des contrats de développement réalisés sur plusieurs exercices sont enregistrées en factures à établir (marge à l'avancement). Une provision pour pertes à terminaison est éventuellement constituée en fonction des résultats estimés sur ces opérations.

11. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à la valeur d'achat. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

12. Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

L'engagement de la société au 30 septembre 2014 n'est pas significatif compte tenu du peu d'ancienneté du personnel et de l'âge moyen des effectifs concernés; ainsi aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été comptabilisée au 30 septembre 2014. A titre indicatif, l'évaluation de cette provision au 30 septembre 2014 s'élève à 78 K€. Cette évaluation est réalisée selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 % au 30 septembre 2014
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90

- Age de départ : 65 ans

13. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 s'élève à 38.752 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait permettre à notre entreprise de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement.

Au titre de l'exercice 2013, la société a demandé un préfinancement du crédit d'impôt s'élevant à 24 k€.

14. Provisions pour risques et charges

En application du Règlement CRC n° 2000-06, une provision est enregistrée lorsque Alpha Mos a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut-être réalisée avec une précision suffisante, résultat d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

15. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent ou extraordinaire.

16. Crédit d'impôt recherche

Depuis le 1^{er} janvier 2008 et conformément à la réglementation en vigueur, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en totalité sur le volume des dépenses de recherche et développement éligibles de la période.

La créance de Crédit d'Impôt Recherche n'est exigible qu'après dépôt de la liasse fiscale concernant l'année civile à laquelle il se rattache. Ainsi, la créance née au titre des 9 mois de 2014 ne sera exigible qu'à partir de Janvier 2016.

Les effets sont détaillés en Note 21 – Impôt sur les sociétés.

17. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change : JPY : 0,007241 € - USD : 0,79472 € - RMB : 0,129396 € - GBP : 1,2865 - CHF : 0,828981 €

La différence résultant de l'écart entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée en écart de conversion actif ou passif. Une provision pour risque de change est constituée à hauteur des pertes de change latentes.

NOTE 5 : MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

5. 1. Variation des immobilisations incorporelles et amortissements

Immobilisations incorporelles	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Valeurs brutes				
Frais de développement	696		77	619
Frais de développement en cours	896	202		1 098
Brevets	313			313
Brevets en cours de validation	26	22		48
Logiciels	98			98
Mali de fusion	484			484
Total	2 513	224	77	2 660

Au cours de l'exercice, un projet abandonné (totalement amorti sur l'exercice précédent) a été supprimé des actifs immobilisés.

Amortissements et perte de valeur	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Amortissement des frais de R&D	345	123	77	391
Provision pour dépréciation Frais R&D	130		25	105
Provision pour dépréciation du mali de fusion	55	65		120
Amortissement des brevets	222	18		240
Amortissement logiciels	93	3		96
Total	845	209	102	952
<u>Valeur nette</u>	<u>1 668</u>			<u>1 707</u>

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

5.2. Tableau de variation des immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Valeurs brutes				
Installations générales	199	4		203
Installations techniques, matériel et outillage	486	8	16	478
Pilotes et prototypes	263			263
Matériel de bureau & informatique	153	4	1	156
Mobilier de bureau	31			31
Matériel de transport	3			3
Total	1 135	16	17	1134

La diminution des postes d'immobilisations résulte de la mise au rebut d'éléments obsolètes, amortis mais également de matériel de laboratoire vendu.

Amortissements et perte de valeur	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Amortissements installations générales	135	14		149
Amortissements matériel et outillage	393	30	6	417
Pilotes et prototypes	175	88		263
Amortissements matériel de bureau et informatique	141	9	1	149
Amortissements mobilier de bureau	29	1		30
Amortissements véhicules	3			3
Total	876	142	7	1011
Valeur nette	259			123

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles est principalement constituée des Pilotes et prototypes.

Les diminutions d'amortissements sur la période correspondent à la reprise des amortissements antérieurement constatés sur les matériels mis au rebut ainsi qu'une cession de matériel de laboratoire.

5.3. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	30/09/2013	Augmentations de la période	Reclassement	Diminutions de la période	30/09/2014
Valeurs brutes					
Titres de filiales et participations	2 263				2 263
Prêts construction	75			8	67
Prêts	3 008	297		198	3 107
Dépôts et cautionnements	53	32		8	77
Autres immobilisations financières (2)	45	-			45
Total	5 444	329	-	214	5 559
Provisions sur immobilisations financières					
Titres de filiales et participations	2 181				2 181
Prêts	2 998	291		183	3 106
Dépôts et cautionnements	8			8	-
Total	5 187	291	-	191	5 287
Valeur Nette	257				272

(1) La société ne détient aucune action d'autocontrôle. Voir Note 10 - Valeurs mobilières de placement

(2) Il s'agit de SICAV nanties au bénéfice du prêteur LCL (45.257 €) classées en immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 6 : PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations figure en annexe.

L'ensemble des filiales est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe.

NOTE 7 : STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en-cours	30/09/2013	30/09/2014
Matières premières	978	1 020
Produits finis	111	90
Valeur brute	1 089	1 110
Matières premières	356	394
Produits finis	65	68
Total Provision	421	462
<u>Valeur nette</u>	668	648

NOTE 8 : ETAT DES CREANCES

8.1 Etat des créances

Créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Prêts aux filiales (1)	3107		3 107
Prêt construction	67		67
Dépôts et cautionnement	77		77
Total	3 251	0	3 251
De l'actif circulant			
Clients douteux	466		466
Clients et comptes rattachés (2)	613	599	14
Crédit Impôt Recherche et CICE	859	570	289
Trésor Public TVA	335	268	67
Comptes-courants Filiales	0	0	
Factors	59	59	
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	181	181	
Autres	23	23	
Total	2 536	1 700	836
Total général	5 787	1 700	4 087
<i>Rappel de l'exercice précédent (30/09/2013)</i>	<i>5 672</i>	<i>1 825</i>	<i>3 847</i>

(1) Les prêts aux filiales sont provisionnés en totalité

8.2 Détail des autres créances

	30/09/2013	30/09/2014
Crédit Impôt Recherche et CICE	753	859
Personnel Acomptes	13	1
TVA	305	335
Comptes courants filiales	12	0
Fournisseurs - Acomptes sur commandes	40	188
Factor	201	59
Autres	24	15
Valeurs Brutes	1 348	1 457
Provisions comptes courants	0	0
Valeurs nettes	1 348	1 457

La créance de CIR comprend la créance au titre l'année civile 2013 à hauteur de 506.278 € et le montant calculé au titre des 9 premiers mois de l'année 2014 à hauteur de 289.329 € (Voir Note 4 § 15 et Note 21). Le CICE d'un total de 63.277 € comprend la créance au titre de l'année civile 2013 à hauteur de 36.413 € et la provision calculée au titre des 9 premiers mois de l'année 2014 à hauteur de 26.864 €.

La société réalisant une part importante de son chiffre d'affaires à l'exportation présente régulièrement un solde de TVA créditeur et sollicite auprès du Trésor Public le remboursement de ce crédit. Au 30 septembre 2014, des remboursements avaient été demandés pour un montant total de 70 K€. Les remboursements sont intervenus le 24 décembre 2014. Le solde du poste comprend le crédit reportable et la TVA déductible sur achats et factures non parvenues.

La société ayant conclu un contrat d'affacturage au cours de l'exercice, la créance figurant au poste Factor comprend à hauteur de 44.498 € des créances cédées non encore crédités à la société et à hauteur de 14.375 € le dépôt de garantie. En outre, il existe une créance de 337 € au titre d'une mobilisation auprès d'OSEO d'un contrat public.

Les prêts octroyés par Alpha Mos France à ses filiales sont classés en immobilisations financières.

NOTE 9 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur d'acquisition des valeurs mobilières de placement est de 74.136 € au 30 septembre 2014 et correspond au capital mis à la disposition de la société de bourse Portzamparc, en sa qualité de teneur de marché pour l'exécution du contrat d'animation du titre.

Au 30 septembre 2014, la valeur nette comptable du compte était de 18.288 €, constitué exclusivement de titres puisqu'au 31 décembre 2013, la société a mis fin au contrat de liquidité.

Les SICAV, nanties en garantie du prêt à moyen terme LCL sont classées en Immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 10 : CAPITAL ET EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

10.1 Composition du capital social

Au 30 septembre 2014, le capital social était composé de 4 169 047 titres d'une valeur nominale de € 0,2.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions	0.2 €	4 169 047	0	0	4 169 047

La société ne détient aucun titre en propre au 30 septembre 2014.

Au 30 septembre 2014, il restait 32.198 titres sur le contrat de liquidité (2013 : 23.343 titres).

10.2 Variation des capitaux propres

	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Autres	Total
Au 30 septembre 2012	781	1 124		1 905
Augmentation de capital	53			53
Prime d'émission		371		371
Provisions réglementées		109		109
Résultat net		-2 849		-2 849
Au 30 septembre 2013	834	-1 245		-411
Augmentation de capital				
Prime d'émission				
Provisions réglementées			131	131
Subventions d'investissement			531	531
Résultat net		-1 056		-1 056
Au 30 septembre 2014	834	-2 301	662	-804

Les provisions réglementées correspondent à des amortissements dérogatoires comptabilisés sur les projets de R&D activés par la société (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

Les subventions d'investissement correspondent aux financements des dépenses de recherche et développement qui ont été immobilisées à l'actif du bilan.

La présentation ci-dessus au 30 septembre 2012 et au 30 septembre 2013 ne tenait pas compte de ces subventions qui ont donc été rajoutées pour le solde total au 30 septembre 2014 de 531 k€. Pour mémoire, les subventions d'investissement s'élevaient au 30 septembre 2012 à 487 k€ et au 30 septembre 2013 à 486 k€.

10.3 Titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 30 septembre 2014 sont détaillés ci-dessous :

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 826
Dont Conseil d'Administration	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	28 mars 2015
Prix de souscription	2.58 €
Nbre actions souscrites au 30 septembre 2014	0
Nbre actions annulées au 30 septembre 2014	67 826
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2014	0

Ce plan est expiré et les bons non exercés sont caducs.

Ce plan ne donne plus accès au capital de la société.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2014	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2014	33 000

Récapitulatif au 30 septembre 2014

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	33.000	0
TOTAL		33.000	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 1%.

10.4 Capital Autorisé non émis

L'assemblée générale de la Société du 28 mars 2014 a de façon générale confirmé les délégations données au conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du dps	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du dps	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des résolutions ci-avant décrites n'a été utilisée au 30 septembre 2014 ni à la date d'arrêtés des comptes consolidés.

NOTE 11 : AUTRES FONDS PROPRES & QUASI-FONDS PROPRES

En K€	30/09/2013	30/09/2014
Total	486	531

Figure en subventions d'investissement, la quote-part du crédit impôt recherche relative aux projets de développement immobilisés au 30 septembre (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

En K€	30/09/2013	30/09/2014
Total	48	48

Figure en Avances conditionnées, une somme de 48 K€ versée par OSEO dans le cadre du contrat de R&D collaborative Open Food – Opticook.

NOTE 12 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	30/09/2013	Dotations de la période	Reprises de la Reclassement période	30/09/2014
Amortissements dérogatoires	207	130		337
Créances clients y compris groupe	582	217	15 334	480
Autres créances rattachées à des participations	0		0	0
Stocks	421	54	13	462
Provision sur valeurs mobilières	38	18		56
Provisions pour litiges	0		0	0
Autres provisions pour risques et charges (3)	413	78	15 239	237
Provision pour garanties données	24		22	2
Pertes de change	85	34	93	26
Immobilisations Incorporelles	185	65	25	225
Immobilisations Financières	5 187	291	191	5 287
Total	7 142	887	0 917	7 112
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		414	634	
- financières		343	283	
- exceptionnelles		130		

(3) La diminution du poste « autres provisions pour risques et charges » de -15 k€ correspond à une provision pour dépréciation d'une créance pour retenue de garantie qui a été reclassée au poste « provision pour créances douteuses » (voir note 14 et note 25.2).

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

13.1 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Ce poste comprend les prêts à moyen terme obtenus par la société auprès des établissements financiers. Aucun des emprunts souscrits ne comporte de covenant.

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice.

Ci-dessous figure l'état des emprunts auprès des établissements de crédit avant l'homologation du plan

LCL : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Septembre 2009 amortissable trimestriellement par échéances constantes. Taux fixe de 3,90 %. Ce prêt est garanti par le nantissement de SICAV.

Total Développement Régional : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Juin 2012 amortissable mensuellement avec un différé de 24 mois. Taux fixe de 1 %. Le solde du concours soit 100 K€ a été débloqué en mai 2013.

OSEO : Prêt PTZ Innovation de 480 K€ sur 26 trimestres souscrit en Juillet 2012 amortissable trimestriellement avec un différé de 11 trimestres. Taux 0 %. Ce prêt a pour objet le financement d'un programme de développement technique.

OSEO : Prêt Export de 150 K€ sur 6 ans souscrit en Janvier 2012 amortissable trimestriellement avec un différé d'un an. Taux 5,47 %. Ce prêt est garanti à 60 % par le Fonds international. Un dépôt de garantie de 7,5 K€ a été constitué. Il figure dans les dépôts de garantie en Immobilisations financières. Assurance du dirigeant.

BNPParibas : En préfinancement des dépenses de prospection relatives à l'exécution de ce contrat, Alpha Mos avait souscrit en juin 2012 un crédit auprès de BNP Paribas d'un montant de 250.000 € à échéance du 30 juin 2013. Taux EURIBOR 3 mois + 3 %. Amortissable en totalité à l'échéance.

BPIFrance : Prêt de 24 k€ en mobilisation de la créance CICE de 2013 (28 k€), souscrit en septembre 2014 et remboursable à règlement de l'Etat. Taux variable E1M+3%. Pas d'autre garantie que la cession de créance.

L'ensemble de ces prêts présentait à la date d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire du 10 décembre 2013 un solde de 1.088 €. Le plan de remboursement décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse prévoit un règlement de ce solde sur une durée de 9 ans sans intérêt et pénalité selon les échéances suivante :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	44 k€	326 k€	718 k€

13.2 Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste est constitué des concours destinés au financement des opérations internationales. Il intègre 4 contrats Assurance Prospection souscrits auprès de la COFACE.

L'ensemble de ces avances remboursables présentait un solde de 661 k€ au 10 décembre 2013, date d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la société et fait l'objet dorénavant d'un étalement sur une durée de 9 ans sans intérêt ni pénalité suite à la décision du Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Ce poste est également constitué d'avances en compte courant consentis par les filiales à hauteur de 109 k€.

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances COFACE	26 k€	198 k€	437 k€
Avances filiales	109 k€		
Autres	3 k€		
Total	138 k€	198 k€	437 k€

13.3 Autres concours

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 30 septembre 2014, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

- Eurofactor 49 K€ Plafond : Néant
- OSEO 0 K€ Plafond : 400 K€

Les financements en location sont indiqués en Note 25.

NOTE 14 : ETAT DES DETTES

Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	150	6	45	99
Autres prêts	941	38	282	621
Intérêts courus	2	-	1	1
Autres dettes financières	709	28	213	468
Comptes courants	109	109		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 539	708	147	685
Clients Avances et Acomptes	163	163		
Dettes sociales	1 357	922	133	302
Dettes fiscales	242	67	35	140
Autres dettes	76	76		
Produits constatés d'avance	296	296		
Total au 30 septembre 2014	5 584	2 413	856	2 316
<i>Rappel de l'exercice précédent</i>	<i>4 772</i>	<i>3 370</i>	<i>1 371</i>	<i>30</i>

Il existe par ailleurs une avance conditionnée d'un montant de 48 K€ liée à un projet de développement Opticook qui fait également l'objet d'un étalement sur 9 ans dans le cadre du plan d'étalement des dettes de la société.

Les principaux postes des PCA sont constitués par le projet Object World (140 K€).

NOTE 15 : PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER

Les produits à recevoir correspondent au détail suivant :

Produits à recevoir	30/09/2013	30/09/2014
Prestation étude ou maintenance	276	14
Etat	19	8
Divers	5	11
Alpha MOS – Exercice 2013/2014 - Comptes annuels		22

Total	300	292
--------------	------------	------------

Les produits à recevoir au 30 septembre 2013 correspondent essentiellement aux Factures à établir sur le projet Perséides (259 K€). Compte tenu de l'arrêt du contrat notifié le 31 janvier 2014, le montant HT des factures à établir sur le projet a fait l'objet d'une provision pour risque de non recouvrement (216 K€). Suite au protocole d'accord signé le 15 décembre 2014, la facture à établir a été annulée et la provision pour risque a été reprise.

Les charges à payer correspondent au détail suivant :

Charges à payer	30/09/2013	30/09/2014
Frais généraux	297	365
Charges de personnel et Org. Sociaux	344	419
Impôts	85	241
Indemnité Dommages Intérêts/ litige	43	43
Intérêts courus non échus	11	2
Jetons de présence	30	30
Total	810	1 100

NOTE 16 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	30/09/2013	30/09/2014
Ventes d'instruments et consommables	5 269	3 605
Prestations d'ingénierie et de services	1 010	895
Autres	78	58
Total	6 357	4 558

Répartition géographique	30/09/2013	30/09/2014
France	1 549	726
Export	4 809	3 832
<i>dont filiales</i>	1 434	1 337

NOTE 17 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	30/09/2013	30/09/2014
Production stockée	76	-21
Production immobilisée	308	210
Subventions d'exploitation	24	20

Reprise sur provision et transfert de charges	324	716
Produits divers	1	390
Total	735	1 315

La production immobilisée est constituée par les frais de développement remplissant les conditions d'activation prévues par le P.C.G. (202 K€) et d'immobilisations corporelles (8 K€).

NOTE 18 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour l'exercice à 955 K€ contre 1.162 K€ pour l'exercice 2012/2013.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

NOTE 19 : RESULTAT FINANCIER

Produits Financiers	30/09/2013	30/09/2014
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Gains de change	34	5
Intérêts sur placements	0	0
Intérêts sur Comptes courants	16	14
Reprises sur provision	330	284
Total	381	303
Charges Financières		
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
Pertes de change	77	25
Intérêts sur Emprunts	25	8
Intérêts sur Affacturage	10	1
Charges financières Groupe	4	0
Dotations aux provisions	1 224	343
Autres	0	1
Total	1 340	378
Résultat Financier	-959	-75

Les reprises et dotations aux provisions concernent principalement les titres et créances groupe.

NOTE 20 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel correspond au détail suivant :

Produits exceptionnels	30/09/2013	30/09/2014
Alpha MOS – Exercice 2013/2014 - Comptes annuels		24

Autres produits exceptionnels	0	1
Produits sur exercices antérieurs	66	0
Produits de cession d'actifs	0	23
Produit de cession d'immobilisations financières	1	0
Quote-part de subvention virée à résultat	87	48
Reprise Amortissements dérogatoires	0	0
Total	154	72
Charges exceptionnelles		
Amendes, Pénalités et charges sur ex ant.	41	27
Charges exceptionnelles diverses	0	9
VNC des éléments d'actifs	6	11
VNC des immobilisations financières	1	0
Dotations aux amortissements exceptionnels	13	0
Dotations aux Amortissements dérogatoires	109	131
Dotations Provision exceptionnelle	29	0
Total	199	177
Résultat exceptionnel	-45	-105

La quote-part de subvention virée aux résultats et les Dotations et reprises d'amortissements exceptionnels concernent le traitement des immobilisations incorporelles et du CIR.

NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES

21.1 Détermination de la charge d'impôt

- Information sur l'application des dispositions fiscales - incidence sur le résultat et les capitaux propres :

- Dotations de l'exercice aux provisions règlementées	- 131
+ Reprises de l'exercice sur provisions règlementées	0
Cumul	- 131
Impact sur l'IS au taux de droit commun	- 44
Crédit d'impôt recherche	416

- Variation des impôts différés ou latents

	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires		207		130		337
Subventions d'investissement		638		43		681

Organic		11	11	2		2
Ecart de conversion						
- actif	85		26	85	26	
- passif		48	48	138		138
TOTAL	85	904	85	398	26	1158

- **Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel**

Le résultat courant et le résultat exceptionnel sont négatifs et ne supportent pas de charge d'impôt.

Le résultat fiscal de l'exercice est un déficit de 1 400 334 euros.

21.2 Crédit Impôt Recherche

Au cours de l'exercice 2013/2014, Alpha Mos a poursuivi son activité de recherche et développement éligible au Crédit Impôt Recherche.

A ce titre, elle a comptabilisé sur l'exercice :

- au titre de l'année civile 2013 4^{ème} trimestre
- au titre de l'année civile 2014 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre

L'effet du C.I.R. sur l'exercice est donc le suivant (en euros) :

Nature	Impact sur Compte de résultat (Produits)	Trésorerie (Encaissé)	Bilan Actif (Créances)
Situation au 30 Septembre 2013			731.316
CIR 2012		445.505	(445.505)
CIR Année civile 2013 (3 mois)	220.467		220.467
CIR Année civile 2014 (9 mois)	289.329		289.329
Situation au 30 septembre 2014	509.796	445.505	795.607

Pour mémoire, il est rappelé que, en conséquence du Crédit d'Impôt Recherche, la société comptabilise en subventions d'équipement reçues de l'Etat la quote-part de CIR correspondant aux frais de recherche et développement immobilisés au cours de l'exercice. Ces subventions sont reprises selon les rythmes des amortissements pratiqués. Au titre de l'exercice, les subventions ainsi comptabilisées représentent 93 K€, et les amortissements 47 K€.

21.3 Déficits fiscaux

Après prise en compte du déficit fiscal de la période 2013/2014, la société dispose de déficits fiscaux à reporter sur les exercices ultérieurs. Les montants de ces déficits est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires 11.130 K€

NOTE 22 : ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT – ENTREPRISES LIEES

Il s'agit des filiales de commercialisation établies au Japon, aux Etats-Unis et en Chine.

Informations concernant les entreprises liées

30/09/2013

30/09/2014

Participations	2 263	2 263
Créances rattachées à des participations	12	0
Prêts	3008	3 106
Créances clients et comptes rattachés	553	655
Dettes rattachées à des participations	0	109
Dettes Fournisseurs	0	18
Chiffre d'affaires	1 433	1 337
Produits Financiers	16	14
Charges financières	4	0
Reprise sur provisions	328	183
Dotations aux provisions	1 163	290

NOTE 23 : EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen France	30/09/2013	30/09/2014
Dont		
- cadres	34,5	28
- non cadres	19	16,5
Total	53,5	44,5

L'effectif moyen est calculé en nombre de postes y compris, le mandataire social, les salariés à temps partiel et les contrats de professionnalisation.

Sur l'exercice, l'entreprise a enregistré 19 départs et 2 arrivées

A la fin de l'exercice, l'effectif de Alpha Mos S.A (mandataire social compris) s'établissait à 36 personnes (contre 52 personnes au 1^{er} octobre 2013) dont :

	Hommes	Femmes
Mandataire social	1	
Cadre	17	4
Non cadre	5	9
Non cadre (contrat de professionnalisation)	0	0
Total	23	13
<i>Dont à temps partiel</i>	0	3

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charge de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

L'impact du CICE au titre de l'exercice est mentionné en note 4.13.

NOTE 24 : REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

- La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération de Président-Directeur Général.

	30/09/2013	30/09/2014
Salaires bruts avantages en nature compris	102.044 €	101.541 €
<i>Dont part variable :</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/2012.

Le Conseil d'Administration du 22 Janvier 2013 a procédé à l'attribution de cette somme à hauteur de 22.500 euros aux 3 administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 a fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours (7^{ème} résolution).

Aucun montant n'a été versé au cours de l'exercice et aucun montant complémentaire n'a été provisionné au titre de l'exercice.

Pour information, le total des 5 salaires les plus importants, y compris le salaire du dirigeant, représentaient 410.857 € contre 415.067 € au titre de l'exercice 2012/2013.

NOTE 25 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

25.1. Engagements Financiers hors bilan :

Affacturation : Au 30 septembre 2014, l'encours de créances cédées était de 49 K€. Le contrat d'affacturation ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos.

Crédit-bail : La société n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations financières : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 42 K€ à moins d'un an et 26 K€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 K€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 K€
BNP	Garantie de bonne exécution	6 K€

Garanties reçues

Objet

Prêt LCL	Garantie OSEO sur 60 %
Prêt OSEO 150 K€	Garantie Fonds International

Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 K€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 K€

Droit individuel à la formation :

Le nombre d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2014 s'élève à 2.654 (contre 3.522 au 30 septembre 2013).

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 78 K€. (Voir Note 1 §12)

25.2. Passifs éventuels et risques

- Litiges en cours :

Comme toute entreprise, Alpha MOS fait l'objet de contentieux dans ses différents domaines d'activité. La société se défend vigoureusement devant les tribunaux chaque fois qu'elle s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement. Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours.

- Risques :

Risques de change

La société réalise sa facturation en euros. Elle est toutefois exposée à un risque de taux sur les rapatriements de devises des filiales américaines (USD) et japonaise (JPY) et sur certains achats en dollars. La société couvre ponctuellement ses rentrées et sorties en devises.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place depuis l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie s'est poursuivie sur l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2013 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Par ailleurs, le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié de deux augmentations de capital consécutives intervenues postérieurement à la clôture de l'exercice venant ainsi renforcer les fonds propres de la société à hauteur de 6.731.757,72 €.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Dans ce cadre, la société s'était vue notifier par THALES COMMUNICATION ET SECURITY en date du 13 novembre 2013, au titre du contrat PERSEIDES, des pénalités de retard à titre provisionnel pour un montant de 1.266.426 €.

Elle avait constitué des provisions pour risques à hauteur de 205.611 € et une provision pour dépréciation de créance à hauteur de 276.562 €.

Il n'existe plus en date de clôture de risque identifié lié à l'exécution des contrats.

Tableau des filiales et participations (au 30 septembre 2014)

Filiales	Devise	Capital en devise	Capitaux propres autres que le capital en devise	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus (en euros)	Valeur comptable nette des titres détenus (en euros)	Prêts et avances consentis par la société en non encore remboursés (en euros)	C.A. hors taxes du dernier exercice clos (en devise)	Résultat du dernier exercice clos (en devise)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice écoulé	Observations
RENSEIGNEMENTS DETAILLES											
Alpha Mos America Inc <i>7502 Connelly Drive Hanover MD</i>	USD	2 115 000	-4 711 126	100%	2 071 568	0	2 015 544 (a)	2 033 238	202 359	0	Exercice clos le 30/9/2014
Alpha Mos UK Ltd	GBP	NS	-63 000	100%	126	0	80 866 (b)	0	0	0	En sommeil
Alpha Mos Japan KK <i>Jowa Takanawa Building 1-5-4 Takanawa Minato-ku Tokyo</i>	JPY	10 000 000	16 103 402	100%	82 403	82 403	0	325 254 465	4 137 753	0	Exercice clos le 30/9/2014
Alpha Mos (Shanghai) Trading Company Ltd <i>Suite 1001-1002 Xin Da Tower 322 Xianxia Road Changning District, Shanghai</i>	RMB	1 002 000	-9 975 362	100%	109 300	0	1 009 946 (c)	1 420 780	-1 532 871	0	Situation au 30/9/2014 (d)
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX											
Filiales étrangères	EUR				2 263 397	82 403					

a) Le prêt consenti à Alpha Mos America est provisionné en totalité.

b) Compte courant provisionné à hauteur de 80 672€

c) Compte courant provisionné en totalité

d) Cette filiale clôture au 31 décembre mais les données résultent de l'arrêté établi le 30/9 pour la consolidation



ALPHA MOS S.A

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014

TABLE DES MATIERES

1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2013/2014	4
1.1 Evolution générale de l'activité	6
1.1.1 Chiffre d'affaires.	6
1.1.2 Carnet de commandes.	7
1.2 Evolution des coûts.....	7
1.3 Renforcement des fonds propres	7
2. ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX	8
2.1 Compte de résultat	8
2.2 Bilan	9
3. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES	9
3.1 Compte de résultat consolidé.....	9
3.2 Bilan consolidé.....	10
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	10
5. PERSPECTIVES	11
6. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	12
7. RISQUES	12
8. RESPONSABILITE SOCIALE	13
8.1 Effectifs.....	13
8.2 Réglementation sociale.....	13
8.3 Masse salariale	13
9. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE	13
10. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE - REMUNERATIONS	14
10.1 Conseil d'Administration.....	14
10.2 Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux.....	14
10.3 Mandats exercés	15
10.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration	16
11. INFORMATIONS REGLEMENTEES	16
11.1 Dépenses et charges non déductibles fiscalement.....	16
11.2 Dividendes distribués au cours des 3 exercices précédents	16
11.3 Conventions règlementées.....	16
11.4 Informations sur le capital social.....	17
11.5 Droits de vote.....	17
11.6 Principaux actionnaires - Seuil	18
11.7 Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en application de l'article L225-129-2 du Code de Commerce	19
11.7.1 Bons de souscription d'actions.....	19
11.7.2 Options de souscription d'actions	20
11.7.3 Récapitulatif au 30 septembre 2014	20

11.8	Programme de rachat d'actions.....	22
11.9	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe.....	22
11.10	Participation des salariés au capital.....	23
11.11	Délais de paiement des fournisseurs.....	23
12.	RESOLUTIONS	23

Madame, Monsieur,

Cher actionnaire,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts de votre société, afin de vous présenter l'activité de la société et du Groupe ALPHA MOS au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, de soumettre à votre approbation les comptes, sociaux et consolidés, dudit exercice et les différents rapports et documents prévus par la loi.

L'ensemble des éléments soumis à votre approbation ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 27 janvier 2015.

Le présent rapport est complété par le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne, établi en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2013/2014

L'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2013 a été marqué par les évènements suivants :

- La non-réalisation de l'augmentation de capital prévue pour financer le développement de la société par suite du retrait le 15 novembre 2013 d'un des principaux investisseurs (un des fonds d'investissement a été dissout) ;
- La déclaration de cessation de paiement effectuée le 29 novembre 2013 auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse et l'ouverture le 10 décembre 2013 d'une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation initiale de 6 mois ;
- La prolongation d'une durée de 6 mois de la période d'observation, ce par jugement du 17 juin 2014 ;
- La demande, le 18 novembre 2013, de la suspension de la cotation des titres sur Euronext ;

Cette suspension a été maintenue depuis la déclaration de cessation des paiements et le jugement d'ouverture ;

- La mise en œuvre d'un plan de restructuration et de réduction des coûts d'exploitation, afin de rétablir l'équilibre économique de la société ; à ce titre la société a réduit largement ses effectifs en France et au sein des filiales étrangères, en adaptant en conséquence son organisation et en redéployant ses compétences au travers d'un plan de sauvegarde de l'emploi autorisé par ordonnance du 7 mars 2014 ;

- La mise en œuvre de décisions de focalisation sur les secteurs et les activités les plus rémunérateurs afin d'améliorer le niveau de marge ;
- A ce titre la société a été amenée à dénoncer le contrat PERSÉIDES avec la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY ;
- Enfin, l'homologation du plan de continuation par le tribunal de commerce de Toulouse, suivant jugement du 19 septembre 2014.
 - Le passif réparti de la façon suivante sera remboursé selon les modalités édictées ci-après :
 - . Dettes fournisseurs : 492 061,95€
 - . Dettes fiscales : 117 604,06€
 - . Dettes sociales : 937 562,32€
 - . Dettes financières : 1 799 880,09€
 - . Autres dettes : 173 532€ (subvention projet Object World)
 - Les caractéristiques dudit plan sont les suivantes :
 - . Modalités de remboursement : Paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € pour un montant total 354 349,38€;
 - . Poursuite de sept contrats de location ;
 - . Paiement à 100% du passif sur 9 ans selon la répartition suivante :
9 échéances annuelles progressives
année 1 : 4%
Année 2 : 6%
Année 3 : 8%
Année 4 : 8%
Année 5 : 8%
Année 6 : 16,5%
Année 7 : 16,5%
Année 8 : 16,5%
Année 9 : 16,5%,
Règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan,
Décaissement en 18 semestrialités auprès des créanciers par le commissaire à l'exécution du plan, la première semestrialité devant être réglée 6 mois après l'homologation du plan.
 - Afin de valider le plan, les garanties suivantes ont été données:
 - . La société DMS s'est engagée à réaliser une augmentation de capital de façon ferme et irrévocable à hauteur de 6 M€, les 300 000€ restant étant souscrits par les actionnaires historiques de la société.
 - . La société DMS s'est engagée à ce que cette augmentation de capital demeure au sein de la société ALPHA MOS durant la durée du plan et ne fasse l'objet de remontées de trésorerie à d'autres sociétés du groupe DMS.
 - . La société DMS a déposé sur un compte séquestre, ouvert entre les mains de son conseil, la somme de 6 m€ après la réalisation de son augmentation de capital.
 - . Le fonds de commerce étant inaliénable durant toute la période du plan.
 - . Il n'y aura aucune distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan.
 - Une recherche de partenaires financiers et investisseurs dont l'objectif était de reconstituer un niveau suffisant de fonds de roulement et d'accompagner le lancement de nouveaux produits autour des micro-capteurs (essentiellement grand public, applications smartphone, électroménager et domotique, surveillance et sécurité...).
- Une augmentation de capital réservée d'un montant de 5.000.000 €, prime d'émission incluse, a été organisée.
- La reprise de la cotation de l'action est intervenue le 24 septembre 2014.

- Après dénonciation du contrat PERSEIDES avec la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY le 31 janvier 2014 un protocole transactionnel définitif signé le 17 septembre 2014 a été homologué par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 10 octobre 2014.

Pour mémoire, la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY par courrier en date du 13 novembre 2013, avait notifié des pénalités de retard à la société ALPHA MOS à titre provisoire pour un montant de 1.266.426,67 €.

La société THALES COMMUNICATION ET SECURITY avait également déclaré une créance au passif de la procédure collective de la société ALPHA MOS pour un montant total de 2.978.326,37 €.

La société ALPHA MOS entendait contester cette créance.

L'accord a mis fin au litige opposant la société ALPHA MOS à la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY au titre de la déclaration de créance de la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY.

- Il est enfin important de noter l'encaissement en février 2014 de la totalité du Crédit Impôt Recherche 2012, soit un montant de 445 K€.

1.1 Evolution générale de l'activité

En matière d'activité, l'exercice 2013/2014 enregistre une tendance défavorable.

En effet, le chiffre d'affaires a subi les effets de la déclaration de cessation de paiement.

Celle-ci a freiné les commandes clients mais aussi les réorganisations de la société qui étaient pourtant nécessaires.

Le Chiffre d'affaires consolidé a atteint 7,140 M€ (contre 8, 874 M€ au cours de l'exercice 2012/2013), soit une baisse de de 19,5 %, à taux de change courants.

Données en K€	2012/2013	2013/2014	Variation	Variation (%)
1 ^{er} Trimestre	1.942	1.713	- 229	- 11, 8 %
2 ^{ème} Trimestre	2.295	1.860	- 435	-19, 0 %
3 ^{ème} Trimestre	1.919	1.961	+ 42	+ 2, 1%
4 ^{ème} Trimestre	2.718	1.606	- 1.112	-40, 9 %
TOTAL	8.874	7.140	-1.734	- 19, 5%

1.1.1 Chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires, réalisé au cours de l'exercice 2013/2014, a été fortement impacté par la situation de redressement judiciaire, par la réorganisation de la société, (incluant la réduction des effectifs et le recentrage de l'activité) et dans une moindre mesure par la préparation de l'augmentation de capital finalement autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014.

En effet, l'activité environnement ainsi que les ventes dans certaines zones géographiques, comme la Chine, sont basées principalement sur des appels d'offres, dont les sociétés en redressement judiciaire sont exclues.

L'analyse du chiffre d'affaires montre une proportion de la vente d'instruments de 60 % et de 40 % pour les services et les consommables.

Sur le plan géographique,

- le marché japonais représente toujours le premier marché d'ALPHA MOS avec 33 % de nos ventes,
- le reste étant réparti entre l'Amérique du Nord et Latine (26%),
- l'Europe (25%),
- et le reste du monde (16%).

Le marché Européen a été impacté par l'arrêt des activités de distribution dans un but de recentrage sur nos produits propres à plus fortes marges.

L'Amérique du Nord et l'Amérique Latine sont en forte progression, + 52 % par rapport à l'année précédente, notamment dû à une augmentation des ventes pour le contrôle qualité dans le domaine « agroalimentaire ».

1.1.2 Carnet de commandes.

Le carnet de commandes au 30 septembre 2014 s'établissait à 1,692 M€ en progression forte de 65 % par rapport au 30 septembre 2013, (1,023 M€ retraité de l'annulation du contrat PERSEIDE).

Toutes les zones géographiques à l'exception de la Chine voient leur carnet de commandes au 30 septembre 2014 progresser très significativement par rapport à l'année précédente notamment le Japon qui progresse de 505% avec 659K€ de commandes contre 109K€ en N-1.

Ces niveaux s'expliquent par le fait qu'en parallèle à la baisse du chiffre d'affaires, un certain nombre de budgets avaient été conservés et se libèrent progressivement depuis l'annonce de la mise en place d'un plan de continuation d'ALPHA MOS et de la fin de la procédure de redressement judiciaire.

Au total, les prises de commandes ont représenté 7,8 M€ sur la période (contre 8,6 M€ sur la même période de l'exercice précédent) soit un recul que de 9 % qui a pu être limité grâce à la reprise des commandes depuis début septembre 2014.

1.2 Evolution des coûts

La réduction des coûts de fonctionnement de la société, déjà initiée les exercices précédents, a été imposé par la procédure de redressement judiciaire.

La réduction d'effectifs et de frais généraux a donc été poursuivie.

1.3 Renforcement des fonds propres

Il a fallu aussi poursuivre l'objectif de renforcer les fonds propres de l'entreprise de manière à reconstituer une marge de fonctionnement et à permettre de mener plus activement les actions de réorganisation engagées.

La procédure de redressement judiciaire a obligé la société à rechercher de nouveaux investisseurs.

Une augmentation de capital réservée a permis la collecte de 6,7 M€ de liquidités.

Ce point est détaillé ci-après.

2. ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX

L'activité de la société-mère ALPHA MOS S.A. comprend :

- La recherche et le développement de produits et solutions
- La production et la calibration des instruments
- La commercialisation de ces produits soit directement à ses clients (finaux ou distributeurs) en France et en zone EMEA, ainsi qu'en Asie pour le compte de la filiale chinoise, soit à ses filiales au Japon et aux Etats-Unis.

La réalisation de prestations de services (études d'ingénierie, maintenance et SAV, analyses techniques pour des clients non équipés des matériels de la société)

2.1 Compte de résultat

En 2013/2014, le chiffre d'affaires s'est établi à 4.558 M€, la progression des ventes aux filiales et aux clients directs ayant compensé la diminution de l'activité Négocier en France.

Le niveau de production immobilisée (constitué des frais de R&D activés) est toujours en diminution par rapport à l'exercice précédent (0,1 M€ contre 0,3 M€).

Cette évolution traduit toujours essentiellement l'achèvement d'un certain nombre de programmes au cours de l'exercice précédent, et bien évidemment et surtout la poursuite du projet micro-capteurs.

Compte tenu de la situation financière, et surtout de la procédure de redressement judiciaire, la société a en effet recentré ses programmes, principalement sur les micro-capteurs, et n'a pas engagé de nouveau projet significatif au cours de l'exercice.

Au niveau des charges, l'exercice enregistre les effets d'une part des mesures engagées les exercices précédents, et d'autre part surtout les effets de la procédure collective tant en matière de personnel que de frais généraux : ainsi les frais de personnel diminuent de 10 % (2,8 M€ contre 3,1 M€) et les autres coûts de fonctionnement de 5 % (1,9 M€ contre 2,0 M€).

Les difficultés rencontrées sur le projet PERSEIDES, ajoutées aux effets de la procédure collective, ont amené la société à constituer une provision pour risque et une provision pour non recouvrement de factures.

Les éléments sont détaillés dans l'annexe.

Par ailleurs, compte tenu du redressement judiciaire, des provisions ont été constituées.

Comme l'an dernier, le résultat financier demeure déficitaire (-74 K€ contre - 0,96 M€) mais moins que les exercices précédents.

Lorsque les filiales ne sont pas en mesure de rembourser ces avances, ALPHA MOS SA déprécie toujours lesdites avances.

Sur l'exercice, les frais financiers externes tiennent toujours compte du recours à l'affacturage intervenus depuis l'exercice antérieur.

Le résultat exceptionnel se dégrade (- 104 K€ contre - 44 K€) et ce notamment à cause de la reprise de dotations importantes.

Au titre de l'exercice, compte tenu du produit de crédit d'impôt recherche, le poste Impôt sur les bénéfices s'établit à +416 K€.

Il est rappelé que le produit résultant de la mise en place du CICE sur l'exercice est toujours enregistré comme une diminution des charges sociales et est donc compris dans la diminution des frais de personnel.

Le résultat net de l'exercice est une perte de 1.055 K€ (contre -2.848 K€ pour l'exercice précédent).

2.2 Bilan

Le bilan de votre société se caractérise principalement par une très forte dégradation des capitaux propres à - 803 K€ (contre 75 K€).

Cette comptabilisation est la conséquence de la perte subie sur l'exercice antérieur.

Sur l'exercice, l'endettement financier tient compte de la comptabilisation des dettes à long terme émanant du plan de continuation.

Enfin, les stocks reviennent à une valeur nette de 0,64 M € (contre 0,66 M€).

Le poste Clients s'établit à 598 K€ (contre 606 K€) enregistrant notamment l'effet de la mobilisation des créances chez un Factor et la diminution des créances sur les filiales.

La trésorerie courante se dégrade pour passer de 374 K€ à 73 K€ en fin de période.

3. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Compte tenu de la structure du groupe, les comptes consolidés enregistrent les mêmes tendances que les comptes sociaux.

3.1 Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires, bien qu'impacté négativement par les éléments décrits plus haut, diminue de 20 % pour s'établir à 7,14 M€ (contre 8,87 M€).

Cette diminution s'accompagne d'une dégradation du taux de marge brute.

Pour autant, il convient de signaler que :

- Une baisse du chiffre d'affaires.

Celle-ci est inhérente au recentrage des activités de la société sur ses produits premiers.

La société a abandonné ou révisé à la baisse les projets qui sortent de ses métiers traditionnels.

Elle est aussi inhérente aux baisses spécifiques du marché chinois, la procédure de redressement judiciaire empêchant une réponse aux appels d'offres lancés.

- La société s'est recentrée sur ses propres produits à plus forte marge.

Les charges de personnel diminuent de près de 11 % à 3,78 M€, de même que les autres charges externes (à 2,45 M€ contre 2,88 M€).

Les dotations aux amortissements diminuent de 266 K€ à 345 K€.

Après prise en compte des Autres Produits et charges opérationnels et du résultat financier, le résultat de l'ensemble consolidé avant impôt est négatif de- 147 K€ (contre - 2,08 M€ en 2012/2013).

Le fort résultat financier résulte de la prise en compte et de la comptabilisation des dettes inhérente au plan de continuation.

La charge d'impôt consolidée étant négligeable, le Résultat net part du groupe est une perte de 156 K€ (contre une perte de 2.158 M€ au cours de l'exercice précédent).

3.2 Bilan consolidé

Le Bilan consolidé enregistre principalement une dégradation des actifs non circulants de 1.944 K€ à 1.783 K€.

Les actifs circulants passent de 4.091 K€ à 3.735 K€.

Les fonds propres ont continué à se dégrader passant de - 313 K€ à -554 K€.

Les dettes fournisseurs ont pu être réduites sur l'exercice, tout comme les dettes courantes d'exploitation.

Enfin, on note que la trésorerie consolidée s'est dégradée passant de 857 K€ à 387 K€.

Des éléments détaillés sur l'ensemble de ces postes sont fournis dans l'annexe.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En date du 29 novembre 2013, la société a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 décembre 2013 a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Le plan de continuation a été homologué par le tribunal de commerce de Toulouse, suivant jugement du 19 septembre 2014.

Les éléments suivants doivent aussi être mentionnés :

- Il est rappelé qu'après dénonciation du contrat PERSEIDES avec la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY le 31 janvier 2014 un protocole transactionnel définitif signé le 17 septembre 2014 a été homologué par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 10 octobre 2014.

Pour mémoire, la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY par courrier en date du 13 novembre 2013, avait notifié des pénalités de retard à la société ALPHA MOS à titre provisoire pour un montant de 1.266.426,67 €.

La société THALES COMMUNICATION ET SECURITY avait également déclaré une créance au passif de la procédure collective de la société ALPHA MOS pour un montant total de 2.978.326,37 €.

La société ALPHA MOS entendait contester cette créance.

L'accord a mis fin au litige opposant la société ALPHA MOS à la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY au titre de la déclaration de créance de la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY.

Dans le cadre du protocole d'accord régularisé, un compte-rendu en date du 23 octobre 2014 a été signé entre les parties validant la réalisation du premier engagement pris par la société ALPHA MOS.

Le deuxième engagement a été validé par les parties par compte-rendu en date du 15 décembre 2014.

Le dénouement de l'accord avec la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY clôture définitivement le litige et à ce titre, permet la reprise des provisions suivantes ayant un impact global sur les comptes de 622.383,75 €.

- Une augmentation de capital en numéraire réservée à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014.
- Une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- La date de clôture de l'exercice social de notre société a été changée suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014.

Pour le prochain exercice, elle est dorénavant fixée au 31 décembre.

- Une amélioration importante de la rentabilité sur le deuxième semestre est appréciée.

En effet, sur la période (Octobre 2013 – Septembre 2014), ALPHA MOS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 7,14 M€, en baisse de 19.5 % par rapport à l'exercice précédent.

La société a été fortement impactée par la situation de redressement judiciaire, par la réorganisation de la société, (incluant la réduction des effectifs et le recentrage de l'activité) et dans une moindre mesure par la préparation de l'augmentation de capital.

Cependant, Le carnet de commandes au 30 septembre 2014 s'établissait à 1,692 M€ en progression forte de 65 % par rapport au 30 septembre 2013. (1,023 M€ retraité de l'annulation du contrat THALES COMMUNICATION ET SECURITY).

5. PERSPECTIVES

Pour l'exercice en cours, l'objectif de la société est de poursuivre sa réorganisation dans les suites de la procédure de redressement judiciaire.

Le plan de continuation a été homologué suivant jugement en date du 19 septembre 2014 par le Tribunal de Commerce.

L'assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2014 a autorisé une augmentation de capital réservée au profit de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS de 5.000.000,04 euros et une autre augmentation de capital non réservée de 1.731.757, 68 euros afin de permettre à la société de renforcer ses fonds propres conformément au plan de continuation proposé au tribunal.

6. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

ALPHA MOS est une société d'instrumentation analytique qui conçoit, fabrique et commercialise des produits propriétaires innovants dédiés à l'analyse d'odeur, goût et vision : les nez, langue et œil électroniques, ainsi que des solutions de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement et une gamme complète d'instrumentation de chromatographie.

Elle fournit par ailleurs divers services associés à son savoir-faire sur ses domaines d'activité, notamment des services d'analyse pour l'évaluation sensorielle et chimique.

L'activité et le savoir-faire d'ALPHA MOS reposent à la base sur une expertise en chimie analytique mais intègre aussi des compétences en électronique, mécanique et fluïdique, ainsi qu'en algorithmie et en développement logiciel.

C'est la combinaison de ces expertises, et l'expérience des collaborateurs de la société, qui permettent d'une part de développer des instruments et d'autre part d'assister les clients dans la construction de solutions adaptées à leurs besoins propres : on comprend que l'analyse d'odeurs de produits alimentaires présente d'autres types de contraintes que, par exemple, l'analyse d'odeurs de matières plastiques.

La variété des demandes amène l'entreprise à développer en permanence de nouvelles méthodes et référentiels d'analyse et à faire évoluer ses produits et sa gamme.

Au cours de l'exercice 2013/2014, ALPHA MOS a ralenti ses efforts de recherche et développement et la dispersion de ses équipes en les focalisant sur un nombre plus limité de produits/projets.

Notamment :

- Elle a décidé de se focaliser sur l'ensemble de ses projets relatifs aux micro-capteurs.
Les efforts déjà effectués sur ces sujets les exercices précédents sont poursuivis.
- En conséquence de la procédure de redressement judiciaire, les projets OBJECT'S WORLD et OPEN FOOD SYSTEM ont été poursuivis mais au minimum.
Avec l'homologation du plan de continuation et donc de la sortie de la procédure collective, ces deux projets sont réactivés.

Il est rappelé que la société procède, lorsque les conditions sont remplies, à l'activation de certaines charges de R&D en immobilisations et est éligible au Crédit d'Impôt Recherche.

7. RISQUES

En application de l'article L225-37 du Code de Commerce, le Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne détaille de manière détaillée les risques auxquels peut être confrontée la société.

Des précisions sont fournies dans les annexes aux comptes annuels (Note 25 - Comptes sociaux/ Note 36 - Comptes consolidés).

Les principaux risques identifiés sont le risque de liquidité et le risque lié à l'exécution des contrats.

8. RESPONSABILITE SOCIALE

8.1 Effectifs

Au 30 septembre 2014, l'effectif du Groupe ALPHA MOS se composait de 50 personnes, y compris le mandataire social (contre 72 en 2013).

La répartition géographique est la suivante :

France	36 personnes dont le dirigeant (contre 52 en 2012)
Etats Unis	3 personnes
Japon	8 personnes
Chine	1 personne
Inde	2 personnes

Des informations sont données en Note 23 de l'Annexe aux comptes sociaux.

Des précisions sont fournies à cet effet dans le Rapport sur la responsabilité Sociale et Environnementale 2013-2014.

8.2 Réglementation sociale

La société mère applique la Convention Collective de la Métallurgie.

Un accord 35 heures est en vigueur dans l'entreprise.

La société ne dispose pas de Comité d'entreprise mais il existe des délégués du personnel.

8.3 Masse salariale

La masse salariale de la société, charges sociales incluses, a représenté sur l'exercice 2.822 K€ (contre 3.115 K€ en 2012/2013)

La masse salariale du groupe, charges sociales incluses, a représenté sur l'exercice 3.785 K€ (contre 4.277 K€ en 2012/2013).

Il n'existe pas d'accord de participation ou d'intéressement.

9. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

L'activité exercée par ALPHA MOS ne présente pas de risques particuliers pour l'environnement.

Compte tenu de la taille de l'entreprise, l'activité de l'entreprise tant en France qu'à l'étranger n'a pas d'impact significatif sur la consommation de ressources.

L'activité ne génère pas de rejets de substances susceptibles d'affecter l'environnement ou de porter atteinte à l'équilibre biologique.

Compte tenu des difficultés traversées au cours des deux (2) exercices passés, la société n'a pu engager d'action particulière en matière de développement durable.

De même, et compte tenu de ces circonstances, la Société n'est pas en mesure de fournir les informations prévues par l'article R225-105-1.

Enfin, il est rappelé que, au titre des anciennes activités de PERICHROM, la société peut être amenée à récupérer et retraiter des sources radioactives intégrées dans des instruments qui ne sont plus commercialisés.

Elle s'appuie à cet effet sur des prestataires extérieurs qualifiés et habilités.

Des précisions sont fournies à cet effet dans le Rapport sur la responsabilité Sociale et Environnementale 2013-2014.

10. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE - REMUNERATIONS

10.1 Conseil d'Administration

Votre Société est administrée par un Conseil d'Administration de 5 membres.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a tenu 5 réunions.

10.2 Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux.

Le Président-Directeur Général, M. Jean-Christophe MIFSUD, a perçu au titre de l'exercice une rémunération totale de 164.670 € y compris avantages en nature, qui se décompose comme suit :

Rémunération fixe	164.670 €
dont ALPHA MOS France	101.541 €
dont ALPHA MOS USA	63.129 €
Rémunération variable	0 €

Le Président du Conseil d'Administration bénéficiait du même contrat d'assurance Mutuelle et de prévoyance que les salariés de la société.

En effet, il a bénéficié, comme tous les membres du Comité de Direction d'un contrat Article 83 souscrit auprès de GAN Vie.

Celui le concernant a été résilié au cours de cet exercice.

Il est par ailleurs précisé qu'aux termes d'une décision en date du 24 octobre 2014, prise en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la société ALPHA MOS a autorisé l'engagement suivant pris au bénéfice de Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général de la Société, relatif à l'indemnité à verser à ce dernier en cas de départ de la Société dans les conditions décrites ci-après.

En cas de révocation ou de non renouvellement, pour quelque cause que ce soit, à l'exception d'une révocation ou du non-renouvellement pour faute lourde (au sens de la jurisprudence sociale), du mandat de directeur général, exercé par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD au sein de la Société (en ce compris dans l'hypothèse où ce dernier demeurerait membre et/ou Président du Conseil d'administration), la Société lui versera une indemnité de départ selon les termes et conditions définis ci-après (l'«Indemnité de Départ»).

Le versement de l'Indemnité de Départ par la Société à Monsieur Jean-Christophe MIFSUD sera subordonné à l'atteinte du critère de performance défini pour le versement du bonus au titre de l'exercice précédant l'année de révocation ou de non renouvellement (le «Critère de Performance»).

L'Indemnité de Départ sera égale à la rémunération brute totale (fixe et variable) versée par la Société à M. Jean-Christophe MIFSUD au cours de l'exercice clos le 31 décembre de l'année précédant la date de sa révocation ou du non renouvellement de son mandat, en cas d'atteinte du Critère de Performance. En l'absence d'atteinte du Critère de Performance, l'Indemnité de Départ sera égale à zéro (0).

La date de révocation ou de non renouvellement du mandat s'entend de la date de la tenue de la réunion de l'organe social compétent ayant décidé de la cessation du mandat. En cas de cessation du mandat entre le 1^{er} janvier et le 31 mars d'une année N, l'Indemnité de Départ sera calculée sur la base du Critère de Performance de l'année N-1, et sera donc versée après le calcul dudit critère et au plus tard le 30 avril de l'année N.

L'Indemnité de Départ est indépendante de toute autre indemnité (en ce inclus toute indemnité éventuelle liée à une obligation de non-concurrence) dont la Société serait, le cas échéant, redevable à l'égard de M. Jean-Christophe MIFSUD du fait de la cessation de son mandat.

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, les engagements pris par le Conseil d'administration à l'égard de Monsieur Jean-Christophe MIFSUD au titre de l'Indemnité de Départ sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, dans le cadre d'une résolution spécifique.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2012/2013.

Dans sa séance du 3 septembre 2014, le Conseil d'Administration a attribué au titre de 2012/2013, 30.000 euros comme suit :

M. Pascal GENDROT	15.000 €
M. Jonathan LAPIN	15.000 €

L'Assemblée Générale du 28 mars 2014 a décidé de ne pas allouer de jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2013/2014.

10.3 Mandats exercés

Nom / Dénomination	Mandat ALPHA MOS	Autres Mandats
ANSEL Jean-Paul	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS - Président de la SAS APELEM - Gérant de la société SARL MEDILINK - Président d'APELEM KOREA - Président d'APELEM ESPAGNE

		<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur Délégué de la société GSE HOLDING - Gérant de la société MERIX SARL - Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL
KAHN Frédéric	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président Global Key Account Management de la Société GERRESHEIMER AG
MIFSUD Jean-Christophe	Administrateur Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> - Néant
MOISAN Lionel	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Néant
SIMONYI See-Nuan	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administratrice de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

10.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration fait l'objet d'un rapport spécial en application de l'article L225-37 du Code de commerce.

Il est néanmoins rappelé que le Conseil n'a pas procédé à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

11. INFORMATIONS REGLEMENTEES

Dans le présent chapitre, nous portons à votre connaissance diverses informations dont la communication est requise par la loi.

11.1 Dépenses et charges non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du CGI, nous vous demandons d'approuver les dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du C.G.I., qui s'élèvent pour l'exercice clos le 30 septembre 2014 à 5.799 euros

11.2 Dividendes distribués au cours des 3 exercices précédents

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois (3) derniers exercices.

11.3 Conventions réglementées

Les conventions réglementées sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Nous vous proposons d'approuver ces conventions.

11.4 Informations sur le capital social

Au 30 septembre 2014, le capital social était composé de 4 169 047 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions	0.2 €	4 169 047	0	0	4 169 047

La société ne détient aucun titre en propre au 30 septembre 2014.

Au 30 septembre 2014, il restait 32.198 titres sur le contrat de liquidité (2013 : 23.343 titres).

La société n'a pas connaissance et n'a pas été informée d'accord ou de pacte conclu entre les actionnaires.

Au cours de l'exercice 2013/2014, l'action ALPHA MOS a évolué comme suit :

Cours au 30 septembre 2013	1,18 €
Cours au 30 septembre 2014	0,473 €
Plus haut	0,77 €
Plus bas	0,30 €
Nombre de titres échangés	497.284

A la connaissance de la société, aucune opération sur les actions de la société n'a été réalisée au cours de l'exercice par une personne visée à l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

Compte tenu des événements survenus, la Société a demandé à NYSE EuroNext la reprise de la cotation de son action à compter du 24 septembre 2014, avant Bourse.

Dans le cadre du contrat de liquidité avec la société de bourse PORTZAMPARC, la société a procédé, sur les mois d'octobre et de novembre, à l'achat de 15.368 titres et à la vente de 6.513 titres.

Le contrat a été résilié suite à la suspension du cours le 18 novembre 2013 et n'a pas repris à ce jour.

11.5 Droits de vote

Il est rappelé que :

- les actions inscrites au nominatif depuis au moins deux (2) ans bénéficient d'un droit de vote double.

- Les actions détenues par la société sont privées de droit de vote (actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité)

Au 30 septembre 2014, le nombre de droits de vote était le suivant :

	30/09/2014
Nombre actions composant le capital de la société	4 169 047
Nombre de droits de vote théoriques	5 728 060
Nombre de droits de vote net	5 695 862
Nombre de votes doubles	1 559 013
Titres autodétenus dans le cadre du programme de rachat	
Titres autodétenus Portzamparc	32 198
Nominatif	1 958 369
Porteur	2 210 678

Ce chiffre est calculé sous déduction des actions privées de droit de vote (actions du contrat de liquidité – après la résiliation du contrat de liquidité, les actions auto-détenues demeurent privées de droit de vote).

Conformément à l'article L233-8 du Code de Commerce et au Règlement Général de l'AMF, ces données sont publiées tous les mois.

11.6 Principaux actionnaires - Seuil

Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuil prévues par le Règlement Général de l'AMF, les Statuts de votre société (article 11) prévoient l'obligation de déclaration à la société de franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de deux (2) %.

Au cours de l'exercice, la société n' a été informée d'aucun franchissement de seuil.

En effet, la suspension du cours cet exercice a limité des mouvements sur notre titre.

Des déclarations sont intervenues, post clôture, dans les suites de la réalisation de l'augmentation de capital décidée à la dernière assemblée générale du 24 octobre 2014.

Au 30 septembre 2014, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Pré-augmentation de capital réservée			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de votes théoriques	% des DDV théoriques
Jean Christophe MIFSUD (1)	894 156	21,45%	1 775 812	31,03%
Concert LOSTIE de KERHOR (2)	774 060	18,57%	1 254 060	21,91%
JP INVEST	167 746	4,02%	335 492	5,86%
DMS	-	0,00%	-	0,00%

Auto détention	32 198	0,77%	32 198	0,56%
Flottant	2 300 887	55,19%	2 330 498	40,64%
Total	4 169 047	100,00%	5 728 060	100,00%

A compter du 1^{er} octobre 2014, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Post-augmentation de capital réservée			
Jean Christophe MIFSUD (1)	894 156	4,95%	1 775 812	9,05%
Concert LOSTIE de KERHOR (2)	774 060	4,29%	1 254 060	6,39%
JP INVEST	167 746	0,93%	335 492	1,71%
DMS	13 888 889	76,91%	13 888 889	70,80%
Auto détention	32 198	0,18%	32 198	0,16%
Flottant	2 300 887	12,74%	2 330 498	11,88%
Total	18 057 936	100,00%	19 616 949	100,00%

1) Président du Conseil et Directeur Général

2) Il existe un Concert entre M et Mme Hervé LOSTIE de KERHOR

La société n'a pas eu connaissance d'évolution depuis cette date.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne possède plus de cinq (5) % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

11.7 Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en application de l'article L225-129-2 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 30 septembre 2014 sont détaillés ci-dessous :

11.7.1 Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 826
Dont Conseil d'Administration	15 000

Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	28 mars 2015
Prix de souscription	2.58 €
Nombre actions souscrites au 30/09/2014	0
Nombre actions annulées au 30/09/2014	67 826
Solde actions à souscrire au 30/09/2014	0

Ce plan n'est pas expiré mais les actions ont été annulées.

Aucun de ces plans ne donne plus accès au capital de la société.

11.7.2 Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30/09/2014	0
Nombre d'actions annulées au 30/09/2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 30/09/2014	33 000

Ce plan n'est pas expiré.

11.7.3 Récapitulatif au 30 septembre 2014

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont membre du C. Administration
Option 2009	3, 24 €	33.000	0
TOTAL	3,24 €	33.000	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 1%.

Par ailleurs, à la suite des résolutions votées lors de l'Assemblée générale du 28 mars 2014, le Conseil d'Administration dispose d'un certain nombre de délégations lui permettant de décider, selon diverses modalités, des augmentations de capital.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du droit préférentiel de souscription	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27/05/2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 28 mars 2014 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société :

<http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des délégations ci-avant décrites n'a été utilisée au 30 septembre 2014 ni à la date d'arrêtés des comptes consolidés.

11.8 Programme de rachat d'actions

Dans sa 10^{ème} résolution, l'Assemblée générale du 28 mars 2014 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du capital. Cette autorisation se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 27 mars 2013.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette possibilité en dehors du contrat de liquidité.

En conséquence, au 30 septembre 2014, la société ne détenait aucune action en dehors de celles gérées dans le cadre du contrat de liquidité.

11.9 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires hors taxes des Commissaires aux Comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées en 2012/13 et 2013/2014.

	Ernst & Young		Euraudit	
	2012/2013	2013/2014	2012/2013	2013/2014
Honoraires	47.500 €	54.500 €	20.500 €	25.500 €

Et ci-après en détail, les honoraires des missions de certification, d'examen des comptes individuels et consolidés :

€	Ernst & Young		Euraudit	
	2012/2013	2013/2014	2012/2013	2013/2014
Société Mère et consolidé	34.000 €	43.500 €	20.500 €	25.500 €
Revue des filiales	11.000 €	11.000 €	0 €	0 €
Autres prestations	2.500 €	0 €	0 €	0 €
Autres prestations rendues par le réseau	0 €	0 €	0 €	0 €
total	47.500 €	54.500 €	20.500 €	25.500 €

Une mission particulière liée à la certification d'un projet de Document de Référence a été engagée à la fin de l'exercice 2013/2014 pour un montant de respectivement 7.500 € et 5.500 €.

Une mission particulière liée à l'augmentation de capital pour un montant de respectivement 3.000 € et 3.000 €.

11.10 Participation des salariés au capital

Nous vous précisons que, au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce, les salariés de la société et le personnel des sociétés liées ne détiennent aucune action de la société au 30 septembre 2014.

L'Assemblée Générale tenue le 24 octobre 2014 s'étant prononcée sur une augmentation de capital, le délai de trois (3) ans prévu à l'article L225-126-6 du Code de Commerce a rejeté une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée au bénéfice des salariés, celle-ci étant prorogé et l'Assemblée devra se prononcer à ce titre au plus tard le 24 octobre 2017.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, aucune attribution complémentaire d'options de souscription ou d'actions gratuites n'est intervenue et qu'il n'y a pas lieu à rapport spécial.

11.11 Délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (en milliers d'euros) :

Exercice	Non échues	Moins de 30 j	30 à 60 jours	Plus de 60 jours
Au 30/9/2013	362	155	34	411
Au 30/9/2014	1 008	93	24	91

Les dettes envers les fournisseurs dont les échéances étaient dépassées ont fait l'objet d'accords de rééchelonnement et de paiements postérieurement à la date de clôture.

12. RESOLUTIONS

Les résolutions soumises à votre approbation sont détaillées ci-après :

- La première résolution a pour objet l'Approbation des comptes de la Société de l'exercice clos au 30 septembre 2014 qui se soldent par une perte nette comptable de -1.055.654 euros.
- La deuxième résolution a pour objet l'Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2014 qui se soldent par une perte nette comptable de -156.835 euros.
- La troisième résolution a pour objet d'approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et détaillées dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes qui vous sera présenté.
- La quatrième résolution a pour objet l'approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement.

- La cinquième résolution vise à donner quitus aux administrateurs.
- La sixième résolution vous propose d'affecter la perte de l'exercice au compte de report à nouveau débiteur.
- La septième résolution a pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'opérer en Bourse sur les actions de la société. Cette résolution permet notamment d'encadrer le fonctionnement du contrat de liquidité.
- La huitième résolution a pour objet d'allouer la somme annuelle, maximale et globale de 30.000 € à titre de jetons de présence au Conseil d'Administration, cette décision s'appliquant pour l'exercice en cours.
- La neuvième résolution, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce a pour objet d'approuver les engagements pris par le Conseil d'administration à l'égard de Monsieur Jean-Christophe MIFSUD au titre de l'indemnité de départ.

Nous vous fournirons toutes explications complémentaires que vous pourrez souhaiter sur ces résolutions.

Enfin, une dernière résolution confère les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités subséquentes à l'Assemblée Générale.

Au bénéfice des observations qui vous sont présentées dans le présent rapport, nous vous remercions de bien vouloir approuver les projets de résolutions qui vous sont présentés qui reprennent les principaux points exposés.

Fait à Toulouse, le 27 janvier 2015

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Christophe MIFSUD

ALPHA MOS – RAPPORT RSE 2013-2014

Sommaire

Responsabilité sociale	2
Emploi et organisation du temps de travail	2
Formation.....	2
Rémunérations.....	3
Santé et sécurité au travail	3
Relations sociales et égalité de traitement	3
Respect des Droits de l’Homme et des principes fondamentaux de l’OIT	3
Responsabilité sociétale	3
Importance de la qualité et la performance des produits.....	3
Sous-traitance et fournisseurs	3
Impact territorial, économique et social	4
Prévention de la corruption	4
Actions de partenariat ou de mécénat	4
Responsabilité environnementale	4
Politique générale en matière d’environnement	4
Energie et changement climatique	4
Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources	4
Gestion des déchets	4
Utilisation des sols et protection de la biodiversité	5
Tableau de correspondance Article 225 de la Loi Grenelle 2	6

Conformément aux dispositions de l'article 225 de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, amendé par la loi « Warsmann 4 » de mars 2012 et de son décret d'application du 24 avril 2012, ce rapport RSE rend compte des dispositions d'ordre social et environnemental de l'activité du Groupe Alpha Mos ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Ce rapport est organisé en 3 parties : notre responsabilité sociale, notre responsabilité sociétale, et notre responsabilité environnementale.

Responsabilité sociale

Emploi et organisation du temps de travail

Le Groupe Alpha Mos compte 50 employés au 30.09.2014, basés en France principalement, aux Etats-Unis et en Asie.

Effectif Alpha Mos 30.09.2014		
Pays	Nombre de salariés	
	Hommes	Femmes
France	23	13
Etats-Unis	2	1
Japon	7	1
Chine	-	1
Inde	2	0
TOTAL	50	

Répartition des effectifs sur Alpha Mos France par tranche d'âge	
0 ans ≤ x < 35 ans	15
35 ans ≤ x < 50 ans	17
≤ 50 ans	4

Dans les filiales d'Alpha Mos les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

En France, 34 salariés sur 36 sont en contrat CDI. Le Groupe accueille régulièrement trois à quatre stagiaires par an au laboratoire, au service commercial et à la R&D. Certains de nos salariés ont été embauchés à l'issue de leurs stages.

Un accord d'entreprise fixe le nombre d'heures travaillées à 35 heures par semaine. Pour faciliter l'équilibre vie professionnelle vie privé, certains salariés (3 salariés) sont à temps partiel. Les activités du Groupe ne nécessitent pas de travail de nuit.

Le plan de sauvegarde de l'emploi s'est achevé en août 2014, avec 9 suppressions de postes. Il y a eu également 9 démissions dans l'année. Le Groupe n'a procédé qu'à une seule embauche en 2014 du fait de sa situation économique.

Le nombre de jours d'absence par type d'absence n'a pas été comptabilisé en 2014 pour l'effectif français. La situation se stabilisant en 2015, c'est un indicateur qui sera mis en place et suivi à partir de 2015.

Les journées d'absence des salariés dans les filiales ne sont pas suivies et ne peuvent donc pas être remontées au groupe.

Formation

Dans le Groupe, les formations et la transmission du savoir se font principalement en interne. La sensibilité de chacun, notamment sur les questions de protection de l'environnement, est également un vecteur de partage de connaissances et de bonnes pratiques.

Un salarié du site toulousain a bénéficié en 2014 de 2 jours de formation sur le thème « Sauveteur Secouriste du travail ». En raison de la situation complexe de l'entreprise en 2014, les efforts n'ont pas pu porter cette année sur la politique de formation. Un plan de formation sera défini en 2015.

Rémunérations

En 2014, la masse salariale du Groupe, charges sociales incluses s'est élevée à 3.785K€, contre 4.287K€ sur l'exercice précédent. Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale. L'évolution des rémunérations est à relier de manière directe avec le plan de sauvegarde de l'emploi et au non renouvellement de postes démissionnaires.

Santé et sécurité au travail

Le Groupe est attentif aux conditions de santé et de sécurité au travail de ses salariés. Sur le site de Toulouse, où se déroulent la réception, le montage et les tests des appareils vendus ainsi que les analyses en laboratoire, un responsable Sécurité a été récemment nommé pour assurer la bonne application des règles de sécurité.

Les risques en matière de sécurité des employés liés à l'activité du Groupe sont limités. Concernant les risques liés à l'usage de l'électricité au niveau des tests des appareils, les compétences des salariés et l'habilitation électrique sont autant de moyens de limiter ces risques. Au niveau des nuisances sonores, les personnes travaillant dans les zones de bruit sont équipées de protections auditives.

Aucun accident du travail avec arrêt n'a été constaté en 2014. De même, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2014.

Relations sociales et égalité de traitement

En France l'effectif étant inférieur à 50 salariés, l'entreprise ne dispose pas de comité d'entreprise ni de CHSCT mais des délégués du personnel représentent les salariés. Les représentants du personnel et le management y compris le Dirigeant se rencontrent de manière régulière. Leur rôle a été prépondérant dans la gestion de la situation de redressement judiciaire de l'entreprise.

En dehors de l'accord sur le temps de travail, aucun autre accord d'entreprise n'a été signé ou n'est en vigueur en 2014.

Alpha Mos accorde une grande importance à la l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Le Groupe favorise l'emploi de salariés locaux pour ses bureaux à l'étranger.

Alpha Mos n'emploie pas de travailleurs handicapés mais a recours à des entreprises du secteur protégé pour des travaux d'imprimerie. La société envisage d'étendre ce recours à d'autres activités.

Respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT

L'entreprise est attachée au respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT et veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.

Le Groupe s'assure également que le salaire minimum de chaque pays est respecté pour l'ensemble des collaborateurs. L'entreprise interdit formellement le travail des enfants, le recours au travail forcé, et lutte contre toutes les formes de discriminations au travail.

Responsabilité sociétale

Importance de la qualité et la performance des produits

La qualité et la performance de nos appareils constituent la première priorité du Groupe. Afin de garantir une satisfaction élevée des clients, cette exigence de qualité et de performance forme le fil directeur de toute la chaîne de valeurs de l'entreprise, depuis la contractualisation avec un fournisseur ou un sous-traitant jusqu'à l'accompagnement et la formation de nos clients sur leurs appareils nouvellement achetés.

Nos produits ne représentent pas un danger pour la santé ou la sécurité de nos clients.

Sous-traitance et fournisseurs

Hormis Héraclès, l'ensemble de nos appareils d'analyse sont assemblés par des sous-traitants français (ils assemblent des petits éléments et envoient à notre Groupe des grands ensembles). Les grands ensembles sont ensuite assemblés dans notre salle de montage à Toulouse. Les pièces proviennent de Suisse, d'Espagne, des Etats-Unis et du Japon. Une fois monté, chaque appareil est testé et étalonné manuellement par un salarié qualifié d'Alpha Mos selon un protocole de tests strict.

Le choix de sous-traitants et de fournisseurs français est un gage de respect de législations sociales et environnementales strictes. La qualité et la conformité des produits reste l'axe majeur et prioritaire de sélection et de négociation avec eux. En outre, la spécificité des technologies et des composants requis pour nos appareils limite le nombre de fournisseurs et sous-traitants.

Impact territorial, économique et social

Près des ¾ des employés d'Alpha Mos sont situés en région toulousaine. De même, la priorité concernant le choix des sous-traitants auxquels le Groupe fait appel est donnée à des fournisseurs régionaux ou Français.

Les activités d'Alpha Mos génèrent donc une dynamique économique et sociale au-delà de ses propres locaux.

Prévention de la corruption

Les activités d'Alpha Mos ne sont pas sujettes à des problématiques de corruption. Néanmoins, afin de minimiser les risques de corruption, le service achat, les équipes commerciales et de direction sont sensibilisées aux situations pouvant générer un risque de corruption.

Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe n'a pas en 2013 conclu d'action de partenariat ou de mécénat avec une organisation externe. A noter que des stagiaires de l'école de Chimie de Toulouse sont régulièrement embauchés pour des activités de laboratoire.

Responsabilité environnementale

Politique générale en matière d'environnement

L'activité exercée par Alpha Mos ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement. La démarche environnementale de l'entreprise se concentre sur l'intégration des problématiques environnementales dans le management interne et dans la relation client.

Les appareils conçus et commercialisés par Alpha Mos sont porteurs d'innovations environnementales qui font progresser la surveillance et la maîtrise des effluents chimiques et odorants. Par exemple, les nez électroniques permettent de suivre en continu les émissions de composés chimiques et les nuisances olfactives provenant de sites industriels. Selon leur programmation, ils permettent de prévoir en temps réel les conséquences sur le voisinage de pollutions odorantes, ou d'économiser les ressources en eau, en énergie et en produits chimiques. Grâce à ces outils innovants, Alpha Mos a été récompensé en avril 2013 par le Trophée de l'Innovation, remis par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie lors du 4^e Forum national des éco-entreprises 2013.

Le Groupe n'a pas passé de provisions pour risque en matière d'environnement sur l'exercice 2013-2014.

Energie et changement climatique

Les consommations d'énergie du site toulousain du Groupe (74% de l'effectif total) se limitent à l'électricité pour les appareils d'analyse du laboratoire, les outils de tests et d'étalonnage des appareils reçus des sous-traitants, le chauffage et l'éclairage. Le recours aux énergies renouvelables dépend du mix énergétique du fournisseur d'électricité EDF.

Les consommations sur les autres sites du Groupe ne sont pas encore suivies et reportées au siège.

Des actions de sensibilisation seront menées en 2015 auprès des employés pour réduire la consommation d'électricité par des gestes simples (éteindre la lumière, éviter les courants d'air et les déperditions de chaleur, réduire la température de chauffage, etc...).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation de carburants lors du transport des appareils et par les déplacements des collaborateurs. Ces émissions ne sont aujourd'hui pas quantifiées par le Groupe. D'autre part, la situation géographique des bureaux et laboratoires n'est pas jugée sensible vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources

Du fait de la nature des activités du Groupe, les risques de pollution liés aux rejets dans l'eau et le sol sont limités. Les tests réalisés par les appareils nécessitent de faibles quantités d'eau contenant et parfois des solvants. En effet, 80% des éléments testés dans le laboratoire d'Alpha Mos ne sont pas dénaturés ni extraits. De plus, les consommations d'eau du Groupe, hormis les tests en laboratoire, se limitent aux usages domestiques qui ne mettent pas en péril les ressources locales en eau.

Enfin, l'impact d'Alpha Mos sur les populations riveraines en termes de nuisances olfactives, sonores ou visuelles est très réduit voire inexistant.

Gestion des déchets

Les activités du Groupe, non industrielles, génèrent peu de déchets. Sur le site toulousain, des containers permettent de trier les déchets chlorés des déchets non chlorés. Les produits testés avec de l'huile ou des solvants sont stockés dans des bidons avant d'être traités en déchetterie.

Depuis 2013, le Groupe fait appel à deux prestataires locaux de traitement de déchets pour la gestion, l'enlèvement et le recyclage de ses déchets. Alpha Mos s'attache tout particulièrement à recycler et réutiliser au maximum ses appareils d'analyse. Dans le laboratoire, des appareils datant de plusieurs années permettent de réaliser des analyses de haute qualité. En fin de vie, ces appareils sont démontés et les pièces détachées sont réutilisées sur d'autres appareils de mesure. Cette réutilisation ultime permet l'économie de matières et de ressources de manière substantielle.

Lors de l'envoi des appareils ou de la réception de pièces de nombreux cartons sont stockés puis récupérés par une entreprise pour être recyclés.

Utilisation des sols et protection de la biodiversité

Les activités d'Alpha Mos sont situées en zones urbaines ou péri-urbaines, avec un impact limité sur la nature des sols et leur usage. Elles n'engendrent pas de risques directs significatifs sur les écosystèmes.

Tableau de correspondance Article 225 de la Loi Grenelle 2

Article 225 de la Loi Grenelle 2

Politique (sociale, sociétale et environnementale)

Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable

SOCIAL	
a) Emploi	
L'effectif total	P2
La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	P2
Les embauches et les licenciements	P2
Les rémunérations et leur évolution	P3
b) Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	P2
L'absentéisme	P3
c) Relations sociales	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	P3
Le bilan des accords collectifs	P3
d) Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	P3
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	P3
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	P3
e) Formation	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	P3
Le nombre total d'heures de formation	P3
f) Egalité de traitement	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	P3
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	P3
La politique de lutte contre les discriminations	P3
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	P3
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
A l'abolition effective du travail des enfants	

SOCIÉTAL	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité	
En matière d'emploi et de développement régional	P4
Sur les populations riveraines et locales	P4
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	P4
Les actions de partenariat ou de mécénat	P4
c) Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	P4
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	P4
d) Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	P4
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	P4
e) Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	P3

ENVIRONNEMENT	
a) Politique générale en matière environnementale	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	P4
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	P3
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.	P4
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	P5
b) Pollution et gestion des déchets	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	P5
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	P5
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	P5
c) Utilisation durable des ressources	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	P5
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	P5
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	P5
L'utilisation des sols	P5
d) Changement climatique	
Les rejets de gaz à effet de serre	P5
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	P5
e) Protection de la biodiversité	

ALPHA MOS SA

2013/2014

TABLEAU FINANCIER DES CINQ DERNIERS EXERCICES (En euros)

Date d'arrêté (exercice de 12 mois)	30/9/2010	30/9/2011	30/9/2012	30/9/2013	30/9/2014
Capital social (en milliers d'euros)	678 262	781 029,40	781 029,40	833 809,40	833 809,40
Nombre d'actions ordinaires	3 391 312	3 905 147	3 905 517	4 169 047	4 169 047
Nombre maximal d'actions futures à créer	474 000	960 510	828 010	251 000	33 000
Chiffre d'affaires H.T	6 735 599	7 634 726	6 432 729	6 357 453	4 557 990
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions) -	183 176	- 776 558	- 1 618 163	- 857 464	- 1 214 258
Impôt sur les bénéfices	371 254	226 992	917 995	301 023	416 487
Participation des salariés due au titre l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions) -	303 783	- 741 682	- 2 339 193	- 2 848 478	- 1 055 654
Résultat distribué	-	-	-	-	-
DONNEES PAR ACTION					
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	60	- 0	- 0,18	-0,21	- 0
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions) -	90	- 190	- 0,60	- 0,68	- 0
Dividende attribué	-	-	-	-	-
AUTRES INFORMATIONS					
Effectif moyen des salariés	45	53	55	53	44
Montant de la masse salariale	1 889 913	2 303 120	2 499 602	2 123 457	1 991 486
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	858 195	1 065 456	1 102 446	991 554	831 125

Alpha M.O.S.
Exercice clos le 30 septembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EURAUDIT
Résidence Cap Wilson
81, boulevard Carnot
31000 Toulouse
S.A.R.L. au capital de € 350.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 30 septembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Alpha M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le plan de continuation de l'entreprise et le plan d'apurement du passif validés par décision du Tribunal le 19 septembre 2014.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe procède au moins une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans le paragraphe 17 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » des notes annexes aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que la note 6 « Ecart d'acquisition » des notes annexes aux comptes consolidés donne une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe 11 « Frais de recherche et de développement » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » des notes annexes aux comptes consolidés, votre groupe comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par la norme IAS 38. Nous avons vérifié que les projets ayant fait l'objet d'une activation répondent aux critères et qu'une information appropriée est fournie à ce sujet dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

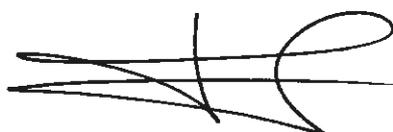
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse, le 30 janvier 2015

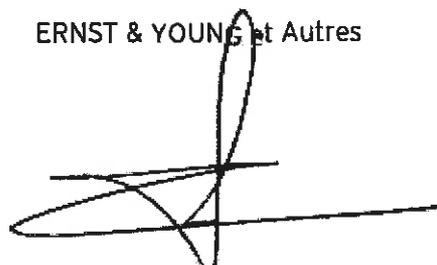
Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT



Julien Duffau

ERNST & YOUNG et Autres



Stéphanie Mounès



ALPHA M.O.S SA

EXERCICE 2013/2014

**COMPTES CONSOLIDES
AU 30 SEPTEMBRE 2014**

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - ACTIF

ACTIF		30/09/2014	30/09/2013
	Notes	(12 mois)	(12 mois)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	8	762 922	729 045
Ecarts d'acquisition	6,14	363 006	428 921
Immobilisations corporelles	9	157 480	320 268
Immobilisations financières	10	223 179	193 175
Autres actifs non courants	11	276 770	273 427
<u>TOTAL I</u>		1 783 357	1 944 836
Actifs courants	14		
Stocks et en-cours	12	706 851	726 683
Clients et comptes rattachés	13	1 037 003	1 264 604
Autres actifs courants	15	1 604 498	1 242 585
Placement à court terme		0	0
Trésorerie et équivalents	16	387 354	857 330
<u>TOTAL II</u>		3 735 706	4 091 204
TOTAL DE L'ACTIF		5 519 063	6 036 042

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

PASSIF	Notes	30/09/2014 (12 mois)	30/09/2013 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital	17	833 809	833 809
Primes liées au capital		1 353 205	1 353 205
Réserves		-2 406 940	- 248 162
Résultat de l'exercice		-156 835	-2 158 895
Ecart de conversion		-178 121	- 93 655
TOTAL I		-554 882	-313 698
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	18,19	317 025	520 726
Passifs financiers à long terme	20	1 505 296	1 547 557
Autres passifs non courants	20	1 662 303	0
		3 484 624	2 068 284
Passifs courants			
Passifs financiers à court terme	20	134 031	718 281
Fournisseurs et comptes rattachés	21	709 661	1 326 162
Autres dettes et comptes régul	21	1 745 629	2 237 013
		2 589 321	4 281 456
TOTAL II		2 589 321	4 281 456
TOTAL DU PASSIF		5 519 063	6 036 042

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	30/09/2014 (12 mois)	30/09/2013 (12 mois)
Produits des activités ordinaires		7 140 727	8 870 831
Autres produits des activités courantes	26	532 620	393 090
Variation stock de produits finis		188 654	392 894
Achats consommés		-2 587 602	- 3 160 564
Charges de personnel	25	-3 785 736	- 4 286 530
Autres charges externes		-2 163 659	- 2 881 672
Impôts et taxes		-197 113	- 119 200
Autres produits et charges opérationnels courants		94 761	0
Dotation aux amortissements		-266 256	-345 765
Variation des provisions		333 356	-881 988
Dépréciation de l'écart d'acquisition	6	-65 915	-55 000
Résultat opérationnel courant		-776 162	- 2 073 905
Autres produits et charges opérationnels	28	6 772	104 011
Résultat opérationnel		-769 390	- 1 969 894
Résultat financier	29	621 903	- 112 397
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-147 487	- 2 082 291
Impôt sur les bénéfices	24	- 9 348	-76 605
Résultat net de l'ensemble consolidé		-156 835	- 2 158 895
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part de groupe		-156 835	- 2 158 895
Résultat par action (brut)		- 0.04	- 0.53
Résultat par action (dilué)		- 0.04	- 0.53

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	30/09/2014	30/09/2013
Résultat net consolidé	-157	- 2159
Paiements fondés sur des actions		
Effet d'impôt		
Elements non reclassables en résultat		
Ecart de conversion	-84	-45
Effet d'impôt		15
Elements reclassables en résultat	-84	-30
Résultat global consolidé	-241	-2189

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de Conversion	Total
Au 30 septembre 2012	781	734	-48	1 467
Augmentation de capital	53			53
Prime d'émission		368		- 10 814
		-11 182		
Réserves		11 182		11 182
Ecart de conversion			-45	-45
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-45	-45
Paiements fondés sur des actions				0
Autres				0
Résultat net		-2 159		-2 159
Total des produits et charges de la période	0	-2 159		-2 159
Au 30 septembre 2013	834	-1 057	-93	-314
Augmentation de capital				0
Prime d'émission				0
Réserves				0
Ecart de conversion			-84	-84
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-84	-84
Paiements fondés sur des actions				0
Autres				0
Résultat net		-157		-157
Total des produits et charges de la période	0	157		-157
Au 30 septembre 2014	834	-1214	-178	-555

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En € 000

	30/09/2014	30/09/2013
	Net	Net
Résultat net part du groupe	-157	-2 159
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:		
Plus ou moins value de cession	-5	0
Amortissements et provisions	137	768
Impôts différés	0	0
Charges et produits liés aux stock options	0	0
Autres	-537	5
Variation des actifs et passifs courants:		
Stocks	20	403
Clients et comptes rattachés	228	1 086
Autres actifs courants	- 362	514
Fournisseurs	445	-454
Autres passifs	411	400
Variation des autres actifs non courants	-3	-273
Variation des écarts de conversion	-84	-45
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	+ 93	+232
Acquisition d'immobilisations	-171	-322
Cessions d'immobilisations	0	0
Autres variation des immobilisations financières	23	-45
Variation des immobilisations financières	-17	4
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	-165	-363
Augmentation de capital	0	400
Variation des emprunts LT	0	443
Remboursement des emprunts à LT	0	-353
Variation des passifs financiers courants	-93	-233
Variation des dettes affacturage	-302	167
Cession de comptes à terme et des autres actifs détenus à des fins de transactions		
Titres d'auto-contrôle	0	0
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	-395	+428
VARIATION DE TRESORERIE	-467	+297
Trésorerie en début d'exercice	854	557
Trésorerie en fin d'exercice	387	854

GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

Note 1 : Faits Majeurs de la période

Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Périmètre de consolidation

Note 6 : Ecart d'acquisition

Note 7 : Information sectorielle

Note 8 : Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Note 9 : Tableau de variation des immobilisations corporelles

Note 10 : Tableau de variation des immobilisations financières

Note 11 : Autres actifs non courants

Note 12 : Stocks et en-cours

Note 13 : Clients et comptes rattachés

Note 14 : Evolution des provisions sur actif

Note 15 : Autres actifs courants

Note 16 : Trésorerie et équivalents

Note 17 : Composition du capital social

Note 18 : Provisions pour risques et charges

Note 19 : Indemnités de départ à la retraite

Note 20 : Passifs financiers

Note 21 : Passifs courants

Note 22 : Passifs éventuels

Note 23 : Information relative aux parties liées

Note 24 : Impôts

Note 25 : Charges de personnel

Note 26 : Autres produits des activités courantes

Note 27 : Frais de recherche et développement

Note 28 : Autres produits et charges opérationnels

Note 29 : Résultat Financier

Note 30 : Résultat par action

Note 31 : Effectif moyen

Note 32 : Engagements financiers

Note 33 : Rémunération des organes sociaux – modalités de rupture des mandats sociaux

Note 34 : Titres donnant accès au capital

Note 35 : Information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Note 36 : Gestion des risques

Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net

PRESENTATION

Les présents comptes consolidés annuels au 30 septembre 2014 sont établis par ALPHA M.O.S, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

ALPHA M.O.S est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs :

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur EuroNext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, a été marqué par les événements suivants :

- La sortie de la procédure de redressement judiciaire par Jugement du tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.
Pour mémoire, la déclaration de cessation de paiement intervenue le 29 novembre 2013 auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse avait donné lieu à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire le 10 décembre 2013 avec une période d'observation initiale de 6 mois renouvelée une fois pour la même durée en date du 17 juin 2014.

- La validation du plan de continuation de l'entreprise et du plan d'apurement du passif par décision du Tribunal le 19 septembre 2014.

Le passif réparti de la façon suivante sera remboursé selon les modalités édictées ci-après :

- ⇒ Dettes fournisseurs : 492 061,95€
- ⇒ Dettes fiscales : 117 604,06€
- ⇒ Dettes sociales : 937 562,32€
- ⇒ Dettes financières : 1 799 880,09€

Autres dettes : 173 532€ (subvention projet Object World) Modalités de remboursement :

- Paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € pour un montant total de 354 349,38€.
- Poursuite de sept contrats de location ; Paiement à 100% du passif sur 9 ans selon la répartition suivante :
 - ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
 - ⇒ Règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan,
 - ⇒ Décaissement en 18 semestrialités auprès des créanciers par le commissaire à l'exécution du plan, la première semestrialité devant être réglée 6 mois après l'homologation du plan.

Afin de valider le plan, les garanties suivantes ont été données :

- La société DMS s'est engagée à réaliser une augmentation de capital de façon ferme et irrévocable à hauteur de 6 M€, les 300 000€ restant seront souscrits par les actionnaires historiques de la société. La société DMS s'est engagée à ce que cette augmentation de capital demeure au sein de la société ALPHA MOS durant la durée du plan et ne fera l'objet de remontées de trésorerie à d'autres sociétés du groupe DMS.
- La société DMS va déposer sur un compte séquestre, ouvert entre les mains de son conseil, la somme de 6 m€ après la réalisation de son augmentation de capital.
- Le fonds de commerce sera inaliénable durant toute la période du plan.
- Il n'y aura aucune distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan.

- Après une recherche de partenaires financiers et investisseurs dont l'objectif était de reconstituer un niveau suffisant de fonds de roulement et d'accompagner le lancement de nouveaux produits autour des microcapteurs (essentiellement grand public, applications smartphone, électroménager et domotique, surveillance et sécurité...), préparation d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 5.000.000 € prime d'émission comprise ;
- Reprise de la cotation de l'action le 24 septembre 2014 suspendue depuis le 18 novembre 2013 en raison des difficultés financières de la société et de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire
- Après dénonciation du contrat Perséides avec la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY le 31 janvier 2014, un protocole transactionnel définitif signé le 17 septembre 2014, a été homologué par le tribunal de commerce de TOULOUSE en date du 10 octobre 2014.
Pour mémoire, la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY par courrier en date du 13 novembre 2013, avait notifié des pénalités de retard à la société ALPHA MOS à titre provisoire pour un montant de 1.266.426,67 €.
La société THALES COMMUNICATION ET SECURITY avait également déclaré une créance au passif de la procédure collective de la société ALPHA MOS pour un montant total de 2.978.326,37 €.
La société ALPHA MOS entendait contester cette créance.
L'accord a mis fin au litige opposant la société ALPHA MOS à la société THALES au titre de la déclaration de créance de la société THALES.
- la mise en œuvre d'un plan de restructuration et de réduction des coûts d'exploitation, afin de rétablir l'équilibre économique de la société ; à ce titre la société a réduit largement ses effectifs en France et au sein des filiales étrangères et a mis en œuvre des décisions de recentrage ou meilleure focalisation sur les secteurs et les activités les plus rémunérateurs pour améliorer le niveau de marge.
- encaissement en février 2014 de la totalité du Crédit Impôt Recherche 2012, soit un montant de 445 kEuros,

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Dans le cadre du protocole d'accord régularisé entre la société ALPHA MOS et la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY, un compte-rendu en date du 23 octobre 2014 a été signé entre les parties validant la réalisation du premier engagement pris par la société ALPHA MOS.
Le deuxième engagement a été validé par les parties par compte-rendu en date du 15 décembre 2014.
Le dénouement de l'accord avec la société THALES clôture définitivement le litige et à ce titre, permet la reprise des provisions suivantes ayant un impact global sur les comptes de 622.383,75 €.
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée à la société Diagnostic Medical Systems par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Changement de la date de clôture pour le prochain exercice fixée dorénavant le 31 décembre suite à décision par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014. En conséquence, la prochaine clôture aura lieu le 31 décembre 2014 pour un période d'exercice de 3 mois.

NOTE 3 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les deux augmentations de capital intervenues après le 24 octobre 2014 ayant été réalisées dans leur totalité postérieurement à la clôture de l'exercice, les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent l'exercice 2013/2014, courant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 pour Alpha Mos S.A. (France), société consolidante, et ses filiales.

1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié, les comptes consolidés annuels du groupe Alpha Mos au 30 septembre 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 30 septembre 2014 sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 septembre 2013.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes, interprétations et amendements dont l'application est obligatoire pour la première fois sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2013.

Celles-ci portent sur :

- la révision de la norme IAS 19, relative aux avantages du personnel, portant principalement sur la suppression de la méthode du corridor et la comptabilisation directe des écarts actuariels en autres éléments du résultat global
- ◆ la norme IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, fournissant un cadre de référence sur la façon de mettre en œuvre l'évaluation à la juste valeur,
- ◆ amendement de la norme IFRS 7 – Instruments financiers – Informations à fournir, visant les effets potentiels ou réels d'accords de compensation
- ◆ l'amélioration annuelle des IFRS (2009-2011) visant à amender :
 - IAS 1 – Présentation des états financiers
 - IAS 16 – Immobilisations corporelles
 - IAS 32 – Instruments financiers : Présentation
 - IAS 34 : Information financières intermédiaire
- ◆ la norme IFRIC 20 – Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert
- ◆ amendement de la norme IFRS 1 – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants.

Ces nouvelles normes ne sont pas toutes applicables au groupe. Pour celles qui sont applicables, il n'y a pas d'impact sur les états financiers présentés.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont la date d'application obligatoire en Union Européenne est postérieure à la date du présent exercice ne sont pas appliquées par anticipation par le Groupe au 30 septembre 2014.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2013/2014, portant sur la période 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27/01/2015. Ils sont libellés en euros.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture; leur compte de résultat est converti au taux moyen mensuel de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2014 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Les risques ont fait l'objet d'une analyse par dossier objet d'une réclamation d'un tiers ou susceptible de donner lieu à une réclamation.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et oeils électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des contrats de sous-traitance est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Les produits du contrat sont rattachés aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Aux premiers stades du contrat, si le résultat de celui-ci ne peut-être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés qu'à concurrence des coûts encourus dont le recouvrement est attendu.

8. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

9. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - o des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - o des plus ou moins values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des Impôts Différés Actifs, ils ne sont pas reconnus. A titre d'information, le montant théorique des Impôts Différés Actifs au 30 septembre 2014 s'élevait à 4 992 k€.

11. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit, lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la Société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Des provisions pour dépréciation ou un amortissement exceptionnel sont constatés lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

12. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

13. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur une ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

14. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

15. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

16. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir 4.10 supra).

17. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies.

18. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

19. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

Comme indiqué en Notes 10 et 16 infra, les Valeurs mobilières de placement nanties ont été reclassées en Immobilisations Financières à compter de l'exercice 2012/2013.

Par ailleurs, la valeur nette du contrat de liquidité a été imputée sur les réserves consolidées à compter de l'exercice 2012/2013 (avec retraitement de 2011/2012 pour comparabilité), en application d'IAS 32.

19.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

19.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

19.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat

financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La société n'a qualifié aucun instrument de couverture à la clôture de la période.

Elle n'a utilisé aucun instrument de couverture sur la période.

20. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

21. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations.

Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres. L'application rétrospective d'IAS 19 révisée n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers historiques présentés.

22. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 s'élève à 38 752 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait permettre à notre entreprise de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement.

Au titre de l'exercice 2013, la société a demandé un préfinancement du crédit d'impôt s'élevant à 24 k€.

23. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

24. Subventions publiques

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.

La part des sommes correspondant au Développement de produits spécifiques est classée en moins des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement. La part correspondant aux travaux de recherche est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	833.809	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Alpha Mos Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1.002.000	Shanghai	100%	100%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 k€
Ajustement de prix	- 47 k€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 k€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	<u>15 k€</u>
Ecart d'acquisition	484 k€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Suite au test réalisé au 30 septembre 2013, la société avait comptabilisé sur l'exercice une perte de valeur de 55 k€. Le test réalisé au 30 septembre 2014 a induit une dépréciation complémentaire de 65k€.

Les principales variables retenues sont les suivantes:

- les prix de ventes sont stables
- les prévisions de ventes d'unités de PR2100 sont décroissantes
- les prévisions de ventes d'ULYS sont en croissance
- le Taux d'actualisation est de 15%.

Une variation du taux de marge brute de 1% ou une variation du taux d'actualisation de 2% de plus nécessiterait une dépréciation complémentaire.

NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan.

Sur la période, et comme au cours de l'exercice 2012/2013, la filiale chinoise créée en 2011 a exercé une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées directement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

	Social Alpha Mos America Inc	Social Alpha Mos Japan	Social Alpha Mos Chine	Social Alpha Mos France	Elimination	Total
Au 30 septembre 2014						
Chiffre d'affaires (1)	1 499	2 332	168	4 558	-1 416	7 141
Valeur comptable des actifs (2)	340	1 012	174	5 184	- 1 191	5 519
Résultat opérationnel	162	32	-257	-980	274	-769
Investissements corporels et incorporels (2)	0	19	0	240	-88	171
Au 30 septembre 2013						
Chiffre d'affaires (1)	1 250	2 715	164	6 357	-1 616	8 871
Valeur comptable des actifs (2)	186	1 016	295	5 466	-927	6 036
Résultat opérationnel	-296	183	-353	-2 198	694	-1 970
Investissements corporels et incorporels (2)	0	9	4	365		378

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Frais R&D	953	109	-27	1035
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	27	22	0	49
Logiciels	100	0	-3	97
Logiciels en cours	2	0	-2	0
Total	1395	131	-32	1494
Amortissements et Dépréciations	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Amortissement & Déprec des frais de R&D	348	76	-25	399
Amortissement & Déprec des brevets	220	18	0	238
Amortissement & Déprec logiciels	98	2	-5	94
Total	666	96	-30	731
	<u>Valeur nette</u>			<u>763</u>

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38.

En sus de l'amortissement des frais de R&D, il avait été comptabilisé sur l'exercice 2012/2013 une provision de 125 k€ pour dépréciation desdits frais.

NOTE 9 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	30/09/2013	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2014
Installations générales	212	4	0	216
Installations Techniques, Matériel et Outillage	870	14	-30	854
Matériel de bureau & Informatique	210	19	-4	225
Mobilier de bureau	32	2		34
Véhicules	61	1	-6	56
Total	1 385	40	-40	1 385
<i>Dont écart de conversion</i>		5	-3	
Amortissements et Dépréciations	30/09/2013	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2014
Amort. & Dépréc. Installations générales	148	15	-1	162
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	635	131	-6	760
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique	192	26	0	218
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau	30	8	-5	32
Amort. & Dépréc. véhicules	61	1	-6	56
Total	1 065	182	-18	1 228
<i>Dont écart de conversion</i>		13	4	
Valeur nette	320			157

NOTE 10 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valeurs brutes	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Prêts	47	3	-4	45
Dépôts et cautionnements	109	34	-10	133
Valeurs mobilières de placement	45	0		45
Total	200	37	-14	223
<i>Dont écart de conversion</i>			-2	
Provision sur dépôt et cautionnement	-7		7	0
Total	-7	0	7	0
Valeur nette	193			223

Les variations n'appellent pas de commentaire particulier.

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au titre l'exercice clos au 30 septembre 2014, la créance en germe de Crédit d'Impôt Recherche au titre du 9 premiers mois de l'année 2014 (représentant un montant actualisé de 277 K€) qui est recouvrable à partir d'octobre 2015 a été classée en Autres actifs non courants.

Il est précisé que le Crédit Impôt Recherche au titre de l'exercice 2013 (représentant un montant de 506 k€ nets) est classé en autres actifs courants, compte tenu de la possibilité théorique de mobiliser cette créance.

Il est rappelé que compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs, ces derniers ne sont pas activés par le groupe dans les comptes consolidés (voir Note 4.10).

Le groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 30 septembre 2014.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes	30/09/2014	30/09/2013
Matières premières	1 031	978
Produits finis	168	233
Total	1 199	1 211

Provisions	30/09/2014	30/09/2013
Matières premières	394	356
Produits finis	98	128
Total	492	484

Valeur nette	707	727
---------------------	------------	------------

L'ensemble des stocks de Matières premières sont localisés chez Alpha MOS SA.

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Valeur Brute	Montant Total	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	168		113	55
Clients et comptes rattachés	1 100	1 037	63	
Total	1 268	1 037	176	55
Provisions pour dépréciation	231		176	55
Valeur Nette	1 037	1 037	0	0
<i>Rappel 30/09/2013 - Valeur nette</i>	<i>1 264</i>	<i>1 241</i>	<i>23</i>	<i>0</i>

Le poste Clients intègre un montant de 49 k€ de créances affacturées antérieurement au 30 septembre 2014 (contre 426 k€ au 30 septembre 2013).

Par ailleurs, il reste à percevoir au 30 septembre 2014 un montant net de 44 k€ sur le factor qui est inscrit en autres actifs courants.

Sur les créances échues à moins d'un an, la maturité est la suivante (en k€):

- Moins de 30 jours	263
- Entre 31 et 60 jours	21
- Entre 60 et 90 jours	11

Suite à un courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la société avait constitué à titre conservatoire au 30 septembre 2013 une provision pour dépréciation du montant HT des factures à établir au titre du contrat figurant dans les comptes, soit 217 k€. Cette provision a été reprise suite au protocole d'accord du 15 décembre 2014.

NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF

Provisions pour dépréciation	30/09/2013	Dotations de la période	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	30/09/2014
sur Immobilisations Incorporelles	210	66			276
sur Immobilisations Corporelles					0
sur Immobilisations Financières	8			8	0
sur Créances douteuses	372	198		339	231
sur Stocks et En-Cours	484	54		46	492
Total	1074	318	0	393	738

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

	30/09/2014	30/09/2013
Autres actifs courants	800	627
Crédit Impôt Recherche	506	445
Charges constatées d'avance	298	170
Total	1 604	1 242

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales (TVA déductible à récupérer - CICE), de créances sur le factor dont le dépôt de garantie, ainsi que d'avances versées aux fournisseurs.

La créance de CIR comprend la créance au titre de l'année civile 2013.

NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de 45 k€ en France en SICAV nanties en garantie d'un prêt à moyen terme LCL et reclassées en immobilisations financières (voir Note 10).

La trésorerie se répartissait comme suit (contrepartie en k€) au 30 septembre 2014 :

France	74 k€
Etats Unis	48 k€
Japon	197 k€
Chine	68 k€
Total	387 k€

NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2014, le capital social était composé de 4.169.047 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	4 169 047	0	0	4 169 047

La société ne détient aucun titre en propre au 30 septembre 2014, hormis ceux dédiés à l'animation du titre via un contrat de liquidité.

Au 30 septembre 2014, il restait 32.198 titres sur le contrat de liquidité (au 30 septembre 2013: 23 343 titres).

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour	30/09/2013	Dotations	Reprises	Reprises	30/09/2014
		de la période	Utilisées	non utilisées	
Litiges	381	78	6	242	211
Indemnités de Départ en Retraite	84			6	78
Pertes à Terminaison	27			27	0
Remboursement de Subventions	29				29
Total	521	78	6	275	318

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours ayant conduit à augmenter de 78 k€ les provisions en la matière.

Sur les autres risques, la société a estimé avoir constitué au 30 septembre 2014 des provisions suffisantes.

L'attention du lecteur est attirée sur la Note 22 Passifs Eventuels.

NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Les engagements de retraite de la société française (Indemnité de Fin de Carrière) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 % au 30 septembre 2014
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et 3,3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11.5% (en moyenne, décroissant avec l'ancienneté), Table de mortalité : TV et TD 88-90
- Age de départ : 65 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 30 septembre 2014 selon ces hypothèses s'élève à 78 k€ et impacte ainsi le résultat consolidé de la période pour - 6 k€.

L'IAS 19 révisée oblige de constater immédiatement et en totalité les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles n'ayant pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et les variations d'effectifs étant liées à la restructuration de la société, aucun écart actuariel n'est constaté.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Valeur Brute	Montant	Courants	Non-Courants
	Total	(moins d'1 an)	(plus d'1 an)
Emprunts bancaires et assimilés	1 638	134	1 504
Intérêts courus non-échus	2		2
Dettes fournisseurs à plus d'un an	947		947
Dettes sociales à plus d'un an	540		540
Dettes fiscales à plus d'un an	175		175
Total	3 302	134	3 168
<i>Rappel 30/09/2013</i>	<i>2265</i>	<i>718</i>	<i>1547</i>

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de la période et l'ensemble des prêts de 1 638 k€ font l'objet d'un étalement de remboursement sur 9 ans suite au plan d'apurement du passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Les autres passifs non courants sont composés également des dettes fournisseurs, sociales et fiscales qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société.

Compte tenu des modifications apportées aux caractéristiques des dettes, ces dernières ont été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation du plan. La juste valeur des dettes a été déterminée en calculant la somme des remboursements futurs actualisés.

Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales) et représentent 3 729 k€ en valeur brute et 3 168 k€ en valeur actuelle.

L'impact de l'actualisation enregistré dans le résultat financier au 30 septembre 2014 s'élève à 561K€

Le plan de remboursement des emprunts, des dettes fournisseurs, sociales et fiscales à plus d'un an effectuée selon les modalités suivantes :

- ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%,
- ⇒ règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 30 septembre 2014, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

- Eurofactor 49 k€ Plafond : sans
- OSEO 0 k€ Plafond : 400 k€

Les financements en location sont indiqués en Note 32.

La filiale japonaise avait contracté sur les exercices précédents, un emprunt de 60 millions de yens (env. 600 k€). Au 30 septembre 2014, le solde du s'élevait à 174 k€, dont 58 k€ à moins d'un an.

Suite à la validation du plan d'appurement du passifs, les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA :

• Prêt LCL	3 k€
• Prêt TOTAL	12 k€
• Prêt OSEO Export	27 k€
• Prêt BNP COFACE Amérique du Sud	3 k€
• COFACE Japon	5 k€
• COFACE Inde	3 k€
• COFACE Chine	15 k€
• COFACE Amérique Latine	3 k€
• Prêt OSEO mobilisation CICE	1 k€
• Interêts courus non échus	0 k€

Alpha MOS Japan KK

• Prêt bancaire	58 k€
-----------------	-------

Sont compris également dans les passifs financiers à moins d'un an le financement par le factor à hauteur de 4 k€ au 30 septembre 2014.

NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

	30/09/2014	30/09/2013
Fournisseurs et comptes rattachés	710	1 326
Autres dettes	1 313	1 482
Produits constatés d'avance	432	755
Total	2 455	3 563

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et les subventions d'investissement.

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

- Divers litiges sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 318k€ .
- THALES : un accord ayant été trouvé entre la société THALES et la société ALPHA MOS, la provision qui avait été constituée le 30 septembre 2014 a été reprise en totalité.
- Droit individuel à la formation :
Le volume d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2014 s'élève à 2 654 heures (contre 3.522 heures au 30 septembre 2013).

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Pour l'ensemble des membres de la Direction, le total des rémunérations est détaillé en note 33.

NOTE 24 – IMPOTS

24.1 Preuve de l'impôt

Résultat comptable avant impôts au 30/09/2014	- 147
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	49
Différences permanentes	2
Crédits d'impôt	183
Incidence des pertes fiscales sur le résultat	-140
Différentiels des taux d'imposition	-39
Autres	-65
Charge d'impôt effective	-10

24.2 - Déficits fiscaux :

Au 30 septembre 2014, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	11.130 k€
Déficits fiscaux US	3.131 k€ (4.243 k\$)

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. En conséquence, la société ne comptabilise pas les Impôts différés actifs.

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

25.1 - Les charges de personnel incluent la valorisation des bons de souscription d'actions consentis au personnel qui est nulle pour la période.

25.2 – La répartition des charges de personnel sur la période est la suivante :

France	2.816 k€
Japon	533 k€
Etats-Unis	320 k€
Chine	117 k€

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charges de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

	30/09/2014	30/09/2013
Subventions d'Exploitation	20	24
Divers	97	68
Crédit d'Impôt Recherche	416	301
Total	533	393

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société et un contrat CIFRE.

Le poste Divers comprend essentiellement des transferts de charges.

Le Poste Crédit Impôt Recherche est constitué du CIR calculé pour la période 2013/2014.

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 955 k€ contre 1 162 k€ pour l'exercice 2012/2013.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

	30/09/2014	30/09/2013
Produits \ Charges sur exerc. antérieurs	0	0
Amendes et pénalités diverses	0	0
Produits \ Charges sur cessions d'immo.	-9	-5
Autres Produits(+) / Charges (-)	16	109
Total	7	104

NOTE 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

	30/09/2014	30/09/2013
Résultat de Change	71	-125
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	0	0
Dotations \ Reprises sur provisions financières	0	0
Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an	561	16

Autres Produits \ Charges financiers	-10	-3
Total	622	-112

Le résultat financier est composé principalement pour cet exercice de l'actualisation au taux de 5% des dettes à plus d'un an (détail dans la note 20) qui génère sur la période un produit financier de + 561 k€.

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (4 169 047) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Le nombre maximum d'actions à créer en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments détaillés Note 34 est de 33 000. Ce nombre n'inclut pas les actions pouvant être créées au titre des délégations donnés au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale du 27 Mars 2013 (Note 34)

Nombre d'actions dilué :	4 202 047
Résultat net par action :	- 0,04 €
Résultat net par action dilué :	- 0,04 €

NOTE 31 – EFFECTIF MOYEN

	30/09/2014	30/09/2013
Effectif moyen France	44,5	53,5
- cadres (y compris mandataire social)	28	34,5
- non cadres	16,5	19
Effectif moyen Filiales	15	23
Total	59,5	76,5

NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Affacturage : Au 30 septembre 2014, l'encours de créances cédées était de 49 k€. Le contrat d'affacturage ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos. En conséquence, Alpha MOS supportant les risques de crédit et de retard de paiement, les créances ont été maintenues à l'actif. Les créances cédées à l'affactureur ne peuvent être cédées ou nanties au bénéfice d'un tiers.

Crédit-bail : Le groupe n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels. Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 42 k€ à moins d'un an et 26 k€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises :

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Au 30 septembre 2014, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 k€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 k€
BNP	Garantie de bonne exécution	6 k€

Garanties reçues

Objet	Nature	Montant
Prêt LCL (300k€)	Garantie OSEO sur 60 %	180 k€
Prêt OSEO (150 k€)	Garantie Fonds International	90 k€
Prêt Alpha MOS KK (60 MY)	Caution personnelle du dirigeant de filiale	60 MYens
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 k€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 k€

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 78 k€ (Voir Note 19).

NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

Elle se compose, avantages en nature compris, comme suit :

	30/09/2014	30/09/2013
Traitement PDG avantages en nature compris en euros	164.670	171.887

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence à verser aux administrateurs au titre de l'exercice 2012/2013.

Le Conseil d'Administration du 11 février 2014 n'a pas procédé au règlement des 30.000 euros de jetons de présence attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2012/2013, montant qui reste provisionné dans les comptes.

L'Assemblée Générale du 28 mars 2014 n'a pas fixé de montant pour d'éventuels jetons de présence à verser aux administrateurs au titre de l'exercice 2013/2014, et aucun montant n'a été versé au cours du semestre.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux

NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 826
Dont Conseil d'Administration	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	28 mars 2015
Prix de souscription	2.58 €
Nbre actions souscrites au 30 septembre 2014	0
Nbre actions annulées au 30 septembre 2014	67 826
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2014	0

Ce plan est expiré et les bons non exercés sont caducs.
Ce plan ne donne plus accès au capital de la société.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2014	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2014	33 000

Récapitulatif au 30 septembre 2014

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	33.000	0
TOTAL		33.000	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 1%.

Nouvelles autorisations

L'assemblée générale de la Société du 28 mars 2014 a de façon générale confirmé les délégations données au conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du DPS	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du DPS	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions des Assemblées Générales du 27/03/2013 et du 28/03/2014 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des résolutions ci-avant décrite n'a été utilisée au 30 septembre 2014, ni à la date d'arrêté des comptes consolidés.

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Il a été considéré que la valeur comptable des actifs et passifs financiers était représentative de la juste valeur au 30 septembre 2014.

NOTE 36 – GESTION DES RISQUES

Cours de conversion des devises employées

Devises	30/09/2014	30/09/2013
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,79472	0,74047
Cours moyen	0,74000	0,761
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,007241	0,007588
Cours moyen	0,007200	0,0082
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,129396	0,120999
Cours moyen	0,120200	0,1221

Risques de change

Chaque société du groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

La société n'a pas mis en place d'instrument financier de couverture du risque de change.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux / rémunération fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place depuis l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie s'est poursuivie sur l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2013 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Par ailleurs, le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié de deux augmentations de capital consécutives intervenues postérieurement à la clôture de l'exercice venant ainsi renforcer les fonds propres de la société à hauteur de 6.731.757,72 €.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Dans ce cadre, la société s'était vue notifier par THALES COMMUNICATION ET SECURITY en date du 13 novembre 2013, au titre du contrat PERSEIDES, des pénalités de retard à titre provisionnel pour un montant de 1.266.426 €.

Elle avait constitué des provisions pour risques à hauteur de 205.611 € et une provision pour dépréciation de créance à hauteur de 276.562 €.

Il n'existe plus en date de clôture de risque identifié lié à l'exécution des contrats.

NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	30/09/2014	30/09/2013
Trésorerie brute	387	857
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	-	3
Trésorerie nette	387	854
Endettement financier brut	-1 639	-2 263
Endettement financier net	-1 252	-1 409

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 20.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

----- *fin du document* -----

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 30 septembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EURAUDIT
Résidence Cap Wilson
81, boulevard Carnot
31000 Toulouse
S.A.R.L. au capital de € 350.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 30 septembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alpha M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le plan de continuation de l'entreprise et le plan d'apurement du passif validés par décision du Tribunal le 19 septembre 2014.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans le paragraphe 4 « Frais de recherche et de développement » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le plan comptable général. Nous avons vérifié que les projets ayant fait l'objet d'une activation répondent à ces critères et qu'une information appropriée à ce sujet est fournie en annexe.
- Votre société a procédé à un test de valeur de son mali de fusion, selon les modalités décrites dans le paragraphe 6 « Fonds de commerce » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que cette note donne une information appropriée.
- Le paragraphe 8 « Titres de participation et prêts aux filiales » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives aux valeurs d'usage des titres de participation, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables de la période précédente avec les réalisations correspondantes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

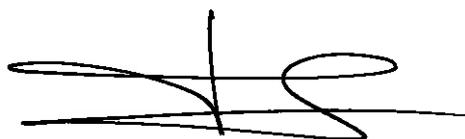
En application de la loi :

- nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion,
- nous vous signalons qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Toulouse, le 30 janvier 2015

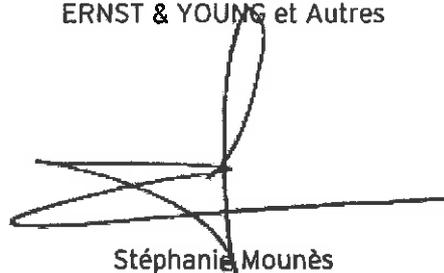
Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, positioned below the name Julien Duffau.

Julien Duffau

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and several horizontal strokes, positioned below the name Stéphanie Mounès.

Stéphanie Mounès

ALPHA MOS S.A

Comptes annuels et annexe

Exercice 2013 - 2014

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

ACTIF	Notes annexe	Brut	30/09/2014 Amort. & Prov.	Net	30/09/2013 Net
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles	5.1				
Frais de développement		619	421	198	222
Fonds de commerce		484	121	363	429
Autres Immo. incorp.		1 557	411	1 146	1 018
Immobilisations corporelles	5.2	1 134	1 011	123	260
Immobilisations financières	5.3				
Participations		2 263	2 181	82	82
Prêts		3 174	3 106	68	85
Autres Immo. Fin.		122	0	122	90
TOTAL I		9 353	7 251	2 102	2 186
Actif Circulant					
Stocks et en-cours	7	1 110	462	648	668
Créances d'exploitation	8				
Clients et comptes rattachés		1 079	480	599	605
Autres créances		1 458		1 458	1 348
Valeurs Mobilières de Placement	9	74	56	18	48
Disponibilités		74		74	375
Charges constatées d'avance		258		258	151
TOTAL II		4 053	998	3 055	3 195
Ecart de conversion actif		26		26	85
TOTAL ACTIF		13 432	8 249	5 183	5 466

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

PASSIF	Notes annexe	30/09/2014	30/09/2013
Capitaux propres	10		
Capital social		834	834
Primes liées au capital		1 353	1 353
Réserves		45	45
Report à nouveau		-2 848	0
Résultat de l'exercice		-1 056	-2 849
Provisions réglementées		337	206
Subventions d'investissement	11	531	486
TOTAL I		-804	75
Avances conditionnées	11	48	48
Provisions pour risques et charges	12	266	522
Dettes	14, 15		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	13	1 091	1 109
Emprunts et dettes financières diverses	13	773	670
Avances et acomptes reçus		163	131
Fournisseurs et comptes rattachés		1 539	1 259
Dettes fiscales et sociales		1 600	900
Autres dettes		73	73
Produits Constatés d'avance		296	631
TOTAL II		5 535	4 771
Ecart de conversion passif		138	49
TOTAL PASSIF		5 183	5 466

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

		30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
	Note Annexe	Net 12 mois	Net 12 mois	Net 12 mois
Chiffre d'affaires	16	4 558	6 357	6 433
Autres produits d'exploitation	17	1 314	735	780
Total Produits d'exploitation		5 872	7 092	7 213
Achats consommés	(a)	-1 527	-2 499	-2 718
Charges de personnel		-2 822	-3 115	-3 602
Autres charges d'exploitation		-1 904	-2 001	-2 226
Impôts et taxes		-196	-118	-171
Dotations aux amortissements et provisions		-715	-1 505	-666
Résultat d'exploitation		-1 292	-2 146	-2 170
Produits financiers		303	381	378
Charges financières		-378	-1 340	-1 397
Résultat financier	19	-75	-959	-1 019
Résultat courant		-1 367	-3 105	-3 189
Produits exceptionnels		72	154	344
Charges exceptionnelles		177	199	412
Résultat exceptionnel	20	-105	-45	- 68
Impôt sur les bénéfices	21	416	301	918
Résultat net		-1 056	-2 849	-2 339

(a) Les frais de port sont présentés en achats consommés et non en autres charges d'exploitation pour un montant de 94 K€ (146 K€ en 2012/2013)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice

Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Mouvements des postes de l'actif immobilisé et des amortissements

Note 6 : Participations

Note 7 : Stocks et en-cours

Note 8 : Etat des créances

Note 9 : Valeurs mobilières de placement

Note 10 : Capital social et Evolution des capitaux propres

Note 11 : Autres fonds propres et quasi-fonds propres

Note 12 : Provisions et dépréciations

Note 13 : Etat des emprunts et dettes financières

Note 14 : Etat des dettes

Note 15 : Produits à recevoir – Charges à payer

Note 16 : Ventilation du Chiffre d'affaires

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Note 18 : Frais de Recherche et Développement

Note 19 : Résultat Financier

Note 20 : Résultat Exceptionnel

Note 21 : Impôt sur les Sociétés

Note 22 : Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat – entreprises liées

Note 23 : Effectif moyen

Note 24 : Rémunération des organes de direction

Note 25 : Engagements hors-bilan

Tableau des Filiales et participations

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014, a été marqué par les événements suivants :

- La sortie de la procédure de redressement judiciaire par Jugement du tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.
Pour mémoire, la déclaration de cessation de paiement intervenue le 29 novembre 2013 auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse avait donné lieu à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire le 10 décembre 2013 avec une période d'observation initiale de 6 mois renouvelée une fois pour la même durée en date du 17 juin 2014.
 - La validation du plan de continuation de l'entreprise et du plan d'apurement du passif par décision du Tribunal le 19 septembre 2014.
Le passif réparti de la façon suivante sera remboursé selon les modalités édictées ci-après :
 - ⇒ Dettes fournisseurs : 492 061,95€
 - ⇒ Dettes fiscales : 117 604,06€
 - ⇒ Dettes sociales : 937 562,32€
 - ⇒ Dettes financières : 1 799 880,09€
 - ⇒ Autres dettes : 173 532€ (subvention projet Object World)
 - Modalités de remboursement : Paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € pour un montant total 354 349,38€;
 - Poursuite de sept contrats de location ;
 - Paiement à 100% du passif sur 9 ans selon la répartition suivante :
 - 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
 - ⇒ Règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan,
 - ⇒ Décaissement en 18 semestrialités auprès des créanciers par le commissaire à l'exécution du plan, la première semestrialité devant être réglée 6 mois après l'homologation du plan.
- Afin de valider le plan, les garanties suivantes ont été données:
- La société DMS s'est engagée à réaliser une augmentation de capital de façon ferme et irrévocable à hauteur de 6 M€, les 300 000€ restant seront souscrits par les actionnaires historiques de la société.
La société DMS s'est engagée à ce que cette augmentation de capital demeure au sein de la société ALPHA MOS durant la durée du plan et ne fera l'objet de remontées de trésorerie à d'autres sociétés du groupe DMS.
 - La société DMS va déposer sur un compte séquestre, ouvert entre les mains de son conseil, la somme de 6 m€ après la réalisation de son augmentation de capital.
 - Le fonds de commerce sera inaliénable durant toute la période du plan.
 - Il n'y aura aucune distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan
-
- Après une recherche de partenaires financiers et investisseurs dont l'objectif était de reconstituer un niveau suffisant de fonds de roulement et d'accompagner le lancement de nouveaux produits autour des microcapteurs (essentiellement grand public, applications smartphone, électroménager et domotique, surveillance et sécurité...), préparation d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 5.000.000 € prime d'émission comprise ;
 - Reprise de la cotation de l'action le 24 septembre 2014 suspendue depuis le 18 novembre 2013 en raison des difficultés financières de la société et de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire
 - Après dénonciation du contrat Perséides avec la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY le 31 janvier 2014, un protocole transactionnel définitif signé le 17 septembre 2014, a été homologué par le tribunal de commerce de TOULOUSE en date du 10 octobre 2014.
Pour mémoire, la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY par courrier en date du 13 novembre 2013, avait notifié des pénalités de retard à la société ALPHA MOS à titre provisoire pour un montant de 1.266.426,67 €.

La société THALES COMMUNICATION ET SECURITY avait également déclaré une créance au passif de la procédure collective de la société ALPHA MOS pour un montant total de 2.978.326,37 €.

La société ALPHA MOS entendait contester cette créance.

L'accord a mis fin au litige opposant la société ALPHA MOS à la société THALES au titre de la déclaration de créance de la société THALES.

- La mise en œuvre d'un plan de restructuration et de réduction des coûts d'exploitation, afin de rétablir l'équilibre économique de la société ; à ce titre la société a réduit largement ses effectifs en France et au sein des filiales étrangères et a mis en œuvre des décisions de recentrage ou meilleure focalisation sur les secteurs et les activités les plus rémunérateurs pour améliorer le niveau de marge.
- Encaissement en février 2014 de la totalité du Crédit Impôt Recherche 2012, soit un montant de 445 kEuros,

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Dans le cadre du protocole d'accord régularisé entre la société ALPHA MOS et la société THALES COMMUNICATION ET SECURITY, un compte-rendu en date du 23 octobre 2014 a été signé entre les parties validant la réalisation du premier engagement pris par la société ALPHA MOS. Le deuxième engagement a été validé par les parties par compte-rendu en date du 15 décembre 2014. Le dénouement de l'accord avec la société THALES clôture définitivement le litige et à ce titre, permet la reprise des provisions suivantes ayant un impact global sur les comptes de 622.383,75 €.
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée à la société Diagnostic Medical Systems par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014 ;
- Changement de la date de clôture pour le prochain exercice fixée dorénavant le 31 décembre suite à décision par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014. En conséquence, la prochaine clôture aura lieu le 31 décembre 2014 pour un période d'exercice de 3 mois.

NOTE 3 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

NOTE 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et du Plan Comptable général.

Les comptes annuels présentés concernent la période de douze mois du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014, date de clôture d'Alpha Mos France.

La société Alpha Mos est société-mère d'un groupe et établit à ce titre des comptes consolidés.

1. Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation, ainsi qu'il est exposé en Note 2 et 3 supra.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des comptes sociaux en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les actifs incorporels, les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Aucune dérogation aux principes comptables de base n'a été appliquée.

2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez électroniques, échantillonneurs,...) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le chiffre d'affaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement...) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

4. Frais de recherche et de développement

Par application du PCG, les frais de développement peuvent être immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer le respect de six critères.

La société suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où l'ensemble des conditions d'activation sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont immobilisés.

Les frais de développement sont amortis à compter de leur date de mise en service, c'est-à-dire de la mise en exploitation ou en commercialisation des produits issus desdits travaux.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, les études externes et dépenses de sous-traitance éventuelles, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Les subventions finançant des frais de recherche et de développement qui sont immobilisés sont comptabilisées en subvention d'investissement et étalées selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

Par ailleurs, la quote-part de crédit impôt recherche correspondant aux frais de recherche et développement immobilisée est comptabilisée en subventions d'investissements qui sont réintégrés au résultat selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur 10 ans dès que leur validation est effective. Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus.

6. Fonds de commerce

Le Fonds de commerce correspond au mali technique dégagé lors de la fusion-absorption de la société Perichrom, filiale à 100%, réalisée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010.

Ce mali technique représente la valeur des actifs incorporels apportés par la société Perichrom (know-how, clientèle, ...).

En application du règlement CRC 2004-01, ce mali n'est pas amorti mais est soumis à un test de valeur. Il subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Suite au test réalisé en date du 30 septembre 2014, le test a révélé une perte de valeur de 65 K€ complémentaire portant ainsi la dépréciation cumulée à 120 K€.

Les hypothèses retenues sont :

- période de projection des flux de trésorerie 2015-2017
- taux de croissance : 0 % (stabilité de l'activité sur la période – la société estime qu'elle vendra un nombre croissant d'ULYS et un nombre décroissant de PR2100 sur chaque exercice de la période avec un prix de vente stable,).
- taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie : 15 %

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes et durées d'amortissement suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

8. Titres de participation et prêts aux filiales

Les titres de participation des filiales figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition qui englobe le prix d'achat des actions et l'ensemble des frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe qui est déterminée selon une approche multicritères, tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Par ailleurs, les frais d'acquisition donnent lieu à un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les prêts et comptes-courants consentis aux filiales sont classés dans les immobilisations financières lorsqu'ils constituent un financement à plus d'un an.

Ils sont provisionnés à hauteur de la situation nette négative des filiales après provisionnement des titres.

9. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

10. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée après analyse individuelle de la recouvrabilité desdites créances.

Les dépenses engagées sur des contrats de développement réalisés sur plusieurs exercices sont enregistrées en factures à établir (marge à l'avancement). Une provision pour pertes à terminaison est éventuellement constituée en fonction des résultats estimés sur ces opérations.

11. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à la valeur d'achat. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

12. Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

L'engagement de la société au 30 septembre 2014 n'est pas significatif compte tenu du peu d'ancienneté du personnel et de l'âge moyen des effectifs concernés; ainsi aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été comptabilisée au 30 septembre 2014. A titre indicatif, l'évaluation de cette provision au 30 septembre 2014 s'élève à 78 K€. Cette évaluation est réalisée selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 % au 30 septembre 2014
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90

- Age de départ : 65 ans

13. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 s'élève à 38.752 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait permettre à notre entreprise de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement.

Au titre de l'exercice 2013, la société a demandé un préfinancement du crédit d'impôt s'élevant à 24 k€.

14. Provisions pour risques et charges

En application du Règlement CRC n° 2000-06, une provision est enregistrée lorsque Alpha Mos a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut-être réalisée avec une précision suffisante, résultat d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

15. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent ou extraordinaire.

16. Crédit d'impôt recherche

Depuis le 1^{er} janvier 2008 et conformément à la réglementation en vigueur, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en totalité sur le volume des dépenses de recherche et développement éligibles de la période.

La créance de Crédit d'Impôt Recherche n'est exigible qu'après dépôt de la liasse fiscale concernant l'année civile à laquelle il se rattache. Ainsi, la créance née au titre des 9 mois de 2014 ne sera exigible qu'à partir de Janvier 2016.

Les effets sont détaillés en Note 21 – Impôt sur les sociétés.

17. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change : JPY : 0,007241 € - USD : 0,79472 € - RMB : 0,129396 € - GBP : 1,2865 - CHF : 0,828981 €

La différence résultant de l'écart entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée en écart de conversion actif ou passif. Une provision pour risque de change est constituée à hauteur des pertes de change latentes.

NOTE 5 : MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

5. 1. Variation des immobilisations incorporelles et amortissements

Immobilisations incorporelles	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Valeurs brutes				
Frais de développement	696		77	619
Frais de développement en cours	896	202		1 098
Brevets	313			313
Brevets en cours de validation	26	22		48
Logiciels	98			98
Mali de fusion	484			484
Total	2 513	224	77	2 660

Au cours de l'exercice, un projet abandonné (totalement amorti sur l'exercice précédent) a été supprimé des actifs immobilisés.

Amortissements et perte de valeur	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Amortissement des frais de R&D	345	123	77	391
Provision pour dépréciation Frais R&D	130		25	105
Provision pour dépréciation du mali de fusion	55	65		120
Amortissement des brevets	222	18		240
Amortissement logiciels	93	3		96
Total	845	209	102	952
<u>Valeur nette</u>	<u>1 668</u>			<u>1 707</u>

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

5.2. Tableau de variation des immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Valeurs brutes				
Installations générales	199	4		203
Installations techniques, matériel et outillage	486	8	16	478
Pilotes et prototypes	263			263
Matériel de bureau & informatique	153	4	1	156
Mobilier de bureau	31			31
Matériel de transport	3			3
Total	1 135	16	17	1134

La diminution des postes d'immobilisations résulte de la mise au rebut d'éléments obsolètes, amortis mais également de matériel de laboratoire vendu.

Amortissements et perte de valeur	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2014
Amortissements installations générales	135	14		149
Amortissements matériel et outillage	393	30	6	417
Pilotes et prototypes	175	88		263
Amortissements matériel de bureau et informatique	141	9	1	149
Amortissements mobilier de bureau	29	1		30
Amortissements véhicules	3			3
Total	876	142	7	1011
Valeur nette	259			123

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles est principalement constituée des Pilotes et prototypes.

Les diminutions d'amortissements sur la période correspondent à la reprise des amortissements antérieurement constatés sur les matériels mis au rebut ainsi qu'une cession de matériel de laboratoire.

5.3. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	30/09/2013	Augmentations de la période	Reclassement	Diminutions de la période	30/09/2014
Valeurs brutes					
Titres de filiales et participations	2 263				2 263
Prêts construction	75			8	67
Prêts	3 008	297		198	3 107
Dépôts et cautionnements	53	32		8	77
Autres immobilisations financières (2)	45	-			45
Total	5 444	329	-	214	5 559
Provisions sur immobilisations financières					
Titres de filiales et participations	2 181				2 181
Prêts	2 998	291		183	3 106
Dépôts et cautionnements	8			8	-
Total	5 187	291	-	191	5 287
Valeur Nette	257				272

(1) La société ne détient aucune action d'autocontrôle. Voir Note 10 - Valeurs mobilières de placement

(2) Il s'agit de SICAV nanties au bénéfice du prêteur LCL (45.257 €) classées en immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 6 : PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations figure en annexe.

L'ensemble des filiales est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe.

NOTE 7 : STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en-cours	30/09/2013	30/09/2014
Matières premières	978	1 020
Produits finis	111	90
Valeur brute	1 089	1 110
Matières premières	356	394
Produits finis	65	68
Total Provision	421	462
<u>Valeur nette</u>	668	648

NOTE 8 : ETAT DES CREANCES

8.1 Etat des créances

Créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Prêts aux filiales (1)	3107		3 107
Prêt construction	67		67
Dépôts et cautionnement	77		77
Total	3 251	0	3 251
De l'actif circulant			
Clients douteux	466		466
Clients et comptes rattachés (2)	613	599	14
Crédit Impôt Recherche et CICE	859	570	289
Trésor Public TVA	335	268	67
Comptes-courants Filiales	0	0	
Factors	59	59	
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	181	181	
Autres	23	23	
Total	2 536	1 700	836
Total général	5 787	1 700	4 087
<i>Rappel de l'exercice précédent (30/09/2013)</i>	<i>5 672</i>	<i>1 825</i>	<i>3 847</i>

(1) Les prêts aux filiales sont provisionnés en totalité

8.2 Détail des autres créances

	30/09/2013	30/09/2014
Crédit Impôt Recherche et CICE	753	859
Personnel Acomptes	13	1
TVA	305	335
Comptes courants filiales	12	0
Fournisseurs - Acomptes sur commandes	40	188
Factor	201	59
Autres	24	15
Valeurs Brutes	1 348	1 457
Provisions comptes courants	0	0
Valeurs nettes	1 348	1 457

La créance de CIR comprend la créance au titre l'année civile 2013 à hauteur de 506.278 € et le montant calculé au titre des 9 premiers mois de l'année 2014 à hauteur de 289.329 € (Voir Note 4 § 15 et Note 21). Le CICE d'un total de 63.277 € comprend la créance au titre de l'année civile 2013 à hauteur de 36.413 € et la provision calculée au titre des 9 premiers mois de l'année 2014 à hauteur de 26.864 €.

La société réalisant une part importante de son chiffre d'affaires à l'exportation présente régulièrement un solde de TVA créditeur et sollicite auprès du Trésor Public le remboursement de ce crédit. Au 30 septembre 2014, des remboursements avaient été demandés pour un montant total de 70 K€. Les remboursements sont intervenus le 24 décembre 2014. Le solde du poste comprend le crédit reportable et la TVA déductible sur achats et factures non parvenues.

La société ayant conclu un contrat d'affacturage au cours de l'exercice, la créance figurant au poste Factor comprend à hauteur de 44.498 € des créances cédées non encore crédités à la société et à hauteur de 14.375 € le dépôt de garantie. En outre, il existe une créance de 337 € au titre d'une mobilisation auprès d'OSEO d'un contrat public.

Les prêts octroyés par Alpha Mos France à ses filiales sont classés en immobilisations financières.

NOTE 9 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur d'acquisition des valeurs mobilières de placement est de 74.136 € au 30 septembre 2014 et correspond au capital mis à la disposition de la société de bourse Portzamparc, en sa qualité de teneur de marché pour l'exécution du contrat d'animation du titre.

Au 30 septembre 2014, la valeur nette comptable du compte était de 18.288 €, constitué exclusivement de titres puisqu'au 31 décembre 2013, la société a mis fin au contrat de liquidité.

Les SICAV, nanties en garantie du prêt à moyen terme LCL sont classées en Immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 10 : CAPITAL ET EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

10.1 Composition du capital social

Au 30 septembre 2014, le capital social était composé de 4 169 047 titres d'une valeur nominale de € 0,2.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions	0.2 €	4 169 047	0	0	4 169 047

La société ne détient aucun titre en propre au 30 septembre 2014.

Au 30 septembre 2014, il restait 32.198 titres sur le contrat de liquidité (2013 : 23.343 titres).

10.2 Variation des capitaux propres

	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Autres	Total
Au 30 septembre 2012	781	1 124		1 905
Augmentation de capital	53			53
Prime d'émission		371		371
Provisions réglementées		109		109
Résultat net		-2 849		-2 849
Au 30 septembre 2013	834	-1 245		-411
Augmentation de capital				
Prime d'émission				
Provisions réglementées			131	131
Subventions d'investissement			531	531
Résultat net		-1 056		-1 056
Au 30 septembre 2014	834	-2 301	662	-804

Les provisions réglementées correspondent à des amortissements dérogatoires comptabilisés sur les projets de R&D activés par la société (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

Les subventions d'investissement correspondent aux financements des dépenses de recherche et développement qui ont été immobilisées à l'actif du bilan.

La présentation ci-dessus au 30 septembre 2012 et au 30 septembre 2013 ne tenait pas compte de ces subventions qui ont donc été rajoutées pour le solde total au 30 septembre 2014 de 531 k€. Pour mémoire, les subventions d'investissement s'élevaient au 30 septembre 2012 à 487 k€ et au 30 septembre 2013 à 486 k€.

10.3 Titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 30 septembre 2014 sont détaillés ci-dessous :

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 826
Dont Conseil d'Administration	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	28 mars 2015
Prix de souscription	2.58 €
Nbre actions souscrites au 30 septembre 2014	0
Nbre actions annulées au 30 septembre 2014	67 826
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2014	0

Ce plan est expiré et les bons non exercés sont caducs.

Ce plan ne donne plus accès au capital de la société.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2014	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2014	33 000

Récapitulatif au 30 septembre 2014

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	33.000	0
TOTAL		33.000	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 1%.

10.4 Capital Autorisé non émis

L'assemblée générale de la Société du 28 mars 2014 a de façon générale confirmé les délégations données au conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du dps	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du dps	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des résolutions ci-avant décrites n'a été utilisée au 30 septembre 2014 ni à la date d'arrêtés des comptes consolidés.

NOTE 11 : AUTRES FONDS PROPRES & QUASI-FONDS PROPRES

En K€	30/09/2013	30/09/2014
Total	486	531

Figure en subventions d'investissement, la quote-part du crédit impôt recherche relative aux projets de développement immobilisés au 30 septembre (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

En K€	30/09/2013	30/09/2014
Total	48	48

Figure en Avances conditionnées, une somme de 48 K€ versée par OSEO dans le cadre du contrat de R&D collaborative Open Food – Opticook.

NOTE 12 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	30/09/2013	Dotations de la période	Reclassement	Reprises de la période	30/09/2014
Amortissements dérogatoires	207	130			337
Créances clients y compris groupe	582	217	15	334	480
Autres créances rattachées à des participations	0			0	0
Stocks	421	54		13	462
Provision sur valeurs mobilières	38	18			56
Provisions pour litiges	0			0	0
Autres provisions pour risques et charges (3)	413	78	15	239	237
Provision pour garanties données	24			22	2
Pertes de change	85	34		93	26
Immobilisations Incorporelles	185	65		25	225
Immobilisations Financières	5 187	291		191	5 287
Total	7 142	887	0	917	7 112
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		414		634	
- financières		343		283	
- exceptionnelles		130			

(3) La diminution du poste « autres provisions pour risques et charges » de -15 k€ correspond à une provision pour dépréciation d'une créance pour retenue de garantie qui a été reclassée au poste « provision pour créances douteuses » (voir note 14 et note 25.2).

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

13.1 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Ce poste comprend les prêts à moyen terme obtenus par la société auprès des établissements financiers. Aucun des emprunts souscrits ne comporte de covenant.

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice.

Ci-dessous figure l'état des emprunts auprès des établissements de crédit avant l'homologation du plan

LCL : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Septembre 2009 amortissable trimestriellement par échéances constantes. Taux fixe de 3,90 %. Ce prêt est garanti par le nantissement de SICAV.

Total Développement Régional : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Juin 2012 amortissable mensuellement avec un différé de 24 mois. Taux fixe de 1 %. Le solde du concours soit 100 K€ a été débloqué en mai 2013.

OSEO : Prêt PTZ Innovation de 480 K€ sur 26 trimestres souscrit en Juillet 2012 amortissable trimestriellement avec un différé de 11 trimestres. Taux 0 %. Ce prêt a pour objet le financement d'un programme de développement technique.

OSEO : Prêt Export de 150 K€ sur 6 ans souscrit en Janvier 2012 amortissable trimestriellement avec un différé d'un an. Taux 5,47 %. Ce prêt est garanti à 60 % par le Fonds international. Un dépôt de garantie de 7,5 K€ a été constitué. Il figure dans les dépôts de garantie en Immobilisations financières. Assurance du dirigeant.

BNPParibas : En préfinancement des dépenses de prospection relatives à l'exécution de ce contrat, Alpha Mos avait souscrit en juin 2012 un crédit auprès de BNP Paribas d'un montant de 250.000 € à échéance du 30 juin 2013. Taux EURIBOR 3 mois + 3 %. Amortissable en totalité à l'échéance.

BPIFrance : Prêt de 24 k€ en mobilisation de la créance CICE de 2013 (28 k€), souscrit en septembre 2014 et remboursable à règlement de l'Etat. Taux variable E1M+3%. Pas d'autre garantie que la cession de créance.

L'ensemble de ces prêts présentait à la date d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire du 10 décembre 2013 un solde de 1.088 €. Le plan de remboursement décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse prévoit un règlement de ce solde sur une durée de 9 ans sans intérêt et pénalité selon les échéances suivante :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	44 k€	326 k€	718 k€

13.2 Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste est constitué des concours destinés au financement des opérations internationales. Il intègre 4 contrats Assurance Prospection souscrits auprès de la COFACE.

L'ensemble de ces avances remboursables présentait un solde de 661 k€ au 10 décembre 2013, date d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la société et fait l'objet dorénavant d'un étalement sur une durée de 9 ans sans intérêt ni pénalité suite à la décision du Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Ce poste est également constitué d'avances en compte courant consentis par les filiales à hauteur de 109 k€.

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances COFACE	26 k€	198 k€	437 k€
Avances filiales	109 k€		
Autres	3 k€		
Total	138 k€	198 k€	437 k€

13.3 Autres concours

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 30 septembre 2014, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

- Eurofactor 49 K€ Plafond : Néant
- OSEO 0 K€ Plafond : 400 K€

Les financements en location sont indiqués en Note 25.

NOTE 14 : ETAT DES DETTES

Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	150	6	45	99
Autres prêts	941	38	282	621
Intérêts courus	2	-	1	1
Autres dettes financières	709	28	213	468
Comptes courants	109	109		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 539	708	147	685
Clients Avances et Acomptes	163	163		
Dettes sociales	1 357	922	133	302
Dettes fiscales	242	67	35	140
Autres dettes	76	76		
Produits constatés d'avance	296	296		
Total au 30 septembre 2014	5 584	2 413	856	2 316
<i>Rappel de l'exercice précédent</i>	<i>4 772</i>	<i>3 370</i>	<i>1 371</i>	<i>30</i>

Il existe par ailleurs une avance conditionnée d'un montant de 48 K€ liée à un projet de développement Opticook qui fait également l'objet d'un étalement sur 9 ans dans le cadre du plan d'étalement des dettes de la société.

Les principaux postes des PCA sont constitués par le projet Object World (140 K€).

NOTE 15 : PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER

Les produits à recevoir correspondent au détail suivant :

Produits à recevoir	30/09/2013	30/09/2014
Prestation étude ou maintenance	276	14
Etat	19	8
Divers	5	11
Alpha MOS – Exercice 2013/2014 - Comptes annuels		22

Total	300	292
--------------	------------	------------

Les produits à recevoir au 30 septembre 2013 correspondent essentiellement aux Factures à établir sur le projet Perséides (259 K€). Compte tenu de l'arrêt du contrat notifié le 31 janvier 2014, le montant HT des factures à établir sur le projet a fait l'objet d'une provision pour risque de non recouvrement (216 K€). Suite au protocole d'accord signé le 15 décembre 2014, la facture à établir a été annulée et la provision pour risque a été reprise.

Les charges à payer correspondent au détail suivant :

Charges à payer	30/09/2013	30/09/2014
Frais généraux	297	365
Charges de personnel et Org. Sociaux	344	419
Impôts	85	241
Indemnité Dommages Intérêts/ litige	43	43
Intérêts courus non échus	11	2
Jetons de présence	30	30
Total	810	1 100

NOTE 16 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	30/09/2013	30/09/2014
Ventes d'instruments et consommables	5 269	3 605
Prestations d'ingénierie et de services	1 010	895
Autres	78	58
Total	6 357	4 558
Répartition géographique	30/09/2013	30/09/2014
France	1 549	726
Export	4 809	3 832
<i>dont filiales</i>	<i>1 434</i>	<i>1 337</i>

NOTE 17 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	30/09/2013	30/09/2014
Production stockée	76	-21
Production immobilisée	308	210
Subventions d'exploitation	24	20
Alpha MOS – Exercice 2013/2014 - Comptes annuels		23

Reprise sur provision et transfert de charges	324	716
Produits divers	1	390
Total	735	1 315

La production immobilisée est constituée par les frais de développement remplissant les conditions d'activation prévues par le P.C.G. (202 K€) et d'immobilisations corporelles (8 K€).

NOTE 18 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour l'exercice à 955 K€ contre 1.162 K€ pour l'exercice 2012/2013.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

NOTE 19 : RESULTAT FINANCIER

	30/09/2013	30/09/2014
Produits Financiers		
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Gains de change	34	5
Intérêts sur placements	0	0
Intérêts sur Comptes courants	16	14
Reprises sur provision	330	284
Total	381	303
Charges Financières		
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
Pertes de change	77	25
Intérêts sur Emprunts	25	8
Intérêts sur Affacturage	10	1
Charges financières Groupe	4	0
Dotations aux provisions	1 224	343
Autres	0	1
Total	1 340	378
Résultat Financier	-959	-75

Les reprises et dotations aux provisions concernent principalement les titres et créances groupe.

NOTE 20 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel correspond au détail suivant :

	30/09/2013	30/09/2014
Produits exceptionnels		
Alpha MOS – Exercice 2013/2014 - Comptes annuels		24

Autres produits exceptionnels	0	1
Produits sur exercices antérieurs	66	0
Produits de cession d'actifs	0	23
Produit de cession d'immobilisations financières	1	0
Quote-part de subvention virée à résultat	87	48
Reprise Amortissements dérogatoires	0	0
Total	154	72
Charges exceptionnelles		
Amendes, Pénalités et charges sur ex ant.	41	27
Charges exceptionnelles diverses	0	9
VNC des éléments d'actifs	6	11
VNC des immobilisations financières	1	0
Dotations aux amortissements exceptionnels	13	0
Dotations aux Amortissements dérogatoires	109	131
Dotations Provision exceptionnelle	29	0
Total	199	177
Résultat exceptionnel	-45	-105

La quote-part de subvention virée aux résultats et les Dotations et reprises d'amortissements exceptionnels concernent le traitement des immobilisations incorporelles et du CIR.

NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES

21.1 Détermination de la charge d'impôt

- Information sur l'application des dispositions fiscales - incidence sur le résultat et les capitaux propres :

- Dotations de l'exercice aux provisions règlementées	- 131
+ Reprises de l'exercice sur provisions règlementées	0
Cumul	- 131
Impact sur l'IS au taux de droit commun	- 44
Crédit d'impôt recherche	416

- Variation des impôts différés ou latents

	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires		207		130		337
Subventions d'investissement		638		43		681

Organic		11	11	2		2
Ecart de conversion						
- actif	85		26	85	26	
- passif		48	48	138		138
TOTAL	85	904	85	398	26	1158

- **Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel**

Le résultat courant et le résultat exceptionnel sont négatifs et ne supportent pas de charge d'impôt.

Le résultat fiscal de l'exercice est un déficit de 1 400 334 euros.

21.2 Crédit Impôt Recherche

Au cours de l'exercice 2013/2014, Alpha Mos a poursuivi son activité de recherche et développement éligible au Crédit Impôt Recherche.

A ce titre, elle a comptabilisé sur l'exercice :

- au titre de l'année civile 2013 4^{ème} trimestre
- au titre de l'année civile 2014 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre

L'effet du C.I.R. sur l'exercice est donc le suivant (en euros) :

Nature	Impact sur Compte de résultat (Produits)	Trésorerie (Encaissé)	Bilan Actif (Créances)
Situation au 30 Septembre 2013			731.316
CIR 2012		445.505	(445.505)
CIR Année civile 2013 (3 mois)	220.467		220.467
CIR Année civile 2014 (9 mois)	289.329		289.329
Situation au 30 septembre 2014	509.796	445.505	795.607

Pour mémoire, il est rappelé que, en conséquence du Crédit d'Impôt Recherche, la société comptabilise en subventions d'équipement reçues de l'Etat la quote-part de CIR correspondant aux frais de recherche et développement immobilisés au cours de l'exercice. Ces subventions sont reprises selon les rythmes des amortissements pratiqués. Au titre de l'exercice, les subventions ainsi comptabilisées représentent 93 K€, et les amortissements 47 K€.

21.3 Défis fiscaux

Après prise en compte du déficit fiscal de la période 2013/2014, la société dispose de déficits fiscaux à reporter sur les exercices ultérieurs. Les montants de ces déficits est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires 11.130 K€

NOTE 22 : ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT – ENTREPRISES LIEES

Il s'agit des filiales de commercialisation établies au Japon, aux Etats-Unis et en Chine.

Informations concernant les entreprises liées

	30/09/2013	30/09/2014
Alpha MOS – Exercice 2013/2014 - Comptes annuels		26

Participations	2 263	2 263
Créances rattachées à des participations	12	0
Prêts	3008	3 106
Créances clients et comptes rattachés	553	655
Dettes rattachées à des participations	0	109
Dettes Fournisseurs	0	18
Chiffre d'affaires	1 433	1 337
Produits Financiers	16	14
Charges financières	4	0
Reprise sur provisions	328	183
Dotations aux provisions	1 163	290

NOTE 23 : EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen France	30/09/2013	30/09/2014
Dont		
- cadres	34,5	28
- non cadres	19	16,5
Total	53,5	44,5

L'effectif moyen est calculé en nombre de postes y compris, le mandataire social, les salariés à temps partiel et les contrats de professionnalisation.

Sur l'exercice, l'entreprise a enregistré 19 départs et 2 arrivées

A la fin de l'exercice, l'effectif de Alpha Mos S.A (mandataire social compris) s'établissait à 36 personnes (contre 52 personnes au 1^{er} octobre 2013) dont :

	Hommes	Femmes
Mandataire social	1	
Cadre	17	4
Non cadre	5	9
Non cadre (contrat de professionnalisation)	0	0
Total	23	13
<i>Dont à temps partiel</i>	<i>0</i>	<i>3</i>

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charge de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

L'impact du CICE au titre de l'exercice est mentionné en note 4.13.

NOTE 24 : REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

- La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération de Président-Directeur Général.

	30/09/2013	30/09/2014
Salaires bruts avantages en nature compris	102.044 €	101.541 €
<i>Dont part variable :</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/2012.

Le Conseil d'Administration du 22 Janvier 2013 a procédé à l'attribution de cette somme à hauteur de 22.500 euros aux 3 administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 a fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours (7^{ème} résolution).

Aucun montant n'a été versé au cours de l'exercice et aucun montant complémentaire n'a été provisionné au titre de l'exercice.

Pour information, le total des 5 salaires les plus importants, y compris le salaire du dirigeant, représentaient 410.857 € contre 415.067 € au titre de l'exercice 2012/2013.

NOTE 25 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

25.1. Engagements Financiers hors bilan :

Affacturage : Au 30 septembre 2014, l'encours de créances cédées était de 49 K€. Le contrat d'affacturage ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos.

Crédit-bail : La société n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations financières : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 42 K€ à moins d'un an et 26 K€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 K€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 K€
BNP	Garantie de bonne exécution	6 k€

Garanties reçues

Objet

Prêt LCL	Garantie OSEO sur 60 %
Prêt OSEO 150 K€	Garantie Fonds International

Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 K€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 K€

Droit individuel à la formation :

Le nombre d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2014 s'élève à 2.654 (contre 3.522 au 30 septembre 2013).

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 78 K€. (Voir Note 1 §12)

25.2. Passifs éventuels et risques

- Litiges en cours :

Comme toute entreprise, Alpha MOS fait l'objet de contentieux dans ses différents domaines d'activité. La société se défend vigoureusement devant les tribunaux chaque fois qu'elle s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement. Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours.

- Risques :

Risques de change

La société réalise sa facturation en euros. Elle est toutefois exposée à un risque de taux sur les rapatriements de devises des filiales américaines (USD) et japonaise (JPY) et sur certains achats en dollars. La société couvre ponctuellement ses rentrées et sorties en devises.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place depuis l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie s'est poursuivie sur l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2013 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Par ailleurs, le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié de deux augmentations de capital consécutives intervenues postérieurement à la clôture de l'exercice venant ainsi renforcer les fonds propres de la société à hauteur de 6.731.757,72 €.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Dans ce cadre, la société s'était vue notifier par THALES COMMUNICATION ET SECURITY en date du 13 novembre 2013, au titre du contrat PERSEIDES, des pénalités de retard à titre provisionnel pour un montant de 1.266.426 €.

Elle avait constitué des provisions pour risques à hauteur de 205.611 € et une provision pour dépréciation de créance à hauteur de 276.562 €.

Il n'existe plus en date de clôture de risque identifié lié à l'exécution des contrats.